

Mettre en oeuvre une stratégie de sobriété de l'éclairage public dans les communes du territoire

Action n°1

Axe 1 - Relever ensemble le défi climatique

Objectif stratégique 1.I - Rendre Laval Agglomération et les communes engagées énergétiquement

Descriptif de l'action

Présentation et contenu

D'après l'ADEME, l'éclairage public représentait en 2017 16% de la consommation énergétique des communes et 41% de leur facture électrique, l'élevant au rang des principaux postes de coûts liés à la consommation d'énergie des communes.

A cela s'ajoute le fait qu'une bonne partie du parc, à l'échelle nationale, est considérée comme obsolète ou surconsommateur d'énergie. L'éclairage public est par conséquent une source opportune d'économies d'énergie et financière, s'ancrant dans les démarches vers plus de sobriété en questionnant nos comportements en termes d'éclairage, et de prise en compte des questions d'économie circulaire lors du renouvellement éventuel du matériel.

De plus, la transition du parc est l'occasion d'intégrer la question plus globale de la pollution lumineuse, cette dernière ayant des effets néfastes sur la biodiversité et la santé humaine.

Cette action du Plan Climat de Laval Agglomération ouvre donc la porte à des réflexions sur l'élaboration d'une trame noire pour le territoire. Une trame noire a pour objectifs, entre autres, de limiter la dégradation et la fragmentation des habitats nocturnes par la pollution lumineuse.

Objectifs et finalités

- Réduire les consommations énergétiques des collectivités territoriales et le coût à supporter
- Améliorer les continuités écologiques de la faune nocturne et de la flore
- Améliorer la santé des populations urbaines

Typologie	Priorisation	Degré de maturité	Participe à l'Amélioration de la Qualité de l'Air
action stratégique	Fort	faible	

Conditions de mise en œuvre

Pilote :

- Territoire d'Énergie Mayenne
- Laval Agglomération - DGA Transitions Économiques au Quotidien

Élu Référent :

Julien BROCAIL - Conseiller communautaire délégué aux énergies et à la lutte contre le réchauffement climatique

Partenaire(s) :	<ul style="list-style-type: none"> - Communes du territoire - Territoire d'Energie Mayenne - Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes
Financier(s) :	
Budget prévisionnel :	pas de budget identifié aujourd'hui
Moyens humains :	Conseillers en Energie Partagés (2 ETP)

Mise en œuvre

Étapes

Amélioration du Matériel :

- Réaliser un diagnostic territorial de l'éclairage public à l'échelle de l'agglomération :

* nombre de points lumineux,

* emplacements,

* âge de l'équipement,

* état de l'équipement (notamment du verre),

* type d'éclairage mis en place (permanent, restreint)

* nuisances potentielles (halo lumineux (une lumière orientée vers le haut, notamment dans le cas des « boules »), lumière éblouissante (une lumière trop intense et/ou trop blanche), lumière envahissante ou intrusive (lumière sur des zones inutilement éclairées : propriétés, pièces et chambres) ...)

- Réaliser un bilan des consommations énergétiques et factures associées de l'éclairage public

- En lien avec Territoire d'Energie Mayenne, poursuivre la mise en oeuvre du renouvellement du parc d'éclairage public des communes :

* Prendre en compte la réglementation sur la thématique

* Prioriser les zones d'intervention en fonction de l'état du parc (vieillesse, nuisances, consommation induite et besoins de la population)

* Déterminer le nombre de points lumineux à supprimer (réduction du parc) ou à modifier (espacement ou abaissement des mâts de 9 à 6 m)

* Décider du type de matériel de renouvellement à acquérir (en privilégiant le matériel issu de l'économie circulaire [réutilisation, réemploi, recyclage])

> S'assurer d'une orientation effective de la lumière (en direction de la zone à éclairer et de la taille de 6 m maximum pour le nouveau matériel)

- > Installer de l'éclairage LED (en préférant les versions ambrées pour limiter la quantité de lumière blanche et en sélectionnant les intensités adéquates)
- > Prévoir une modulation de la durée d'éclairage aux périodes d'éclairage nécessaire (l'installation de détecteurs de présence pourrait être considérée)
- > Prévoir une solution en économie circulaire pour les matériaux issus du renouvellement et des chantiers
- * Etablir un plan pour l'entretien des socles lumineux (une ampoule peut perdre de 25 à 40% d'efficacité si elle n'est pas correctement entretenue)
- * S'assurer qu'un dispositif de suivi de la consommation de l'éclairage public est en place (à défaut, établir un tel plan)

Adapter les comportements

- Faire un bilan des pratiques en termes d'éclairage public de chacune des communes de l'agglomération
- Recueillir les retours d'expériences, les besoins et les réticences éventuelles des élu.es et agent.es du territoire
- Travailler à l'uniformisation de ces pratiques, en faisant de la nouvelle stratégie (horaire d'éclairage et d'extinction, etc.) la stratégie par défaut de toutes les communes
- Monter en compétence sur le sujet de la pollution lumineuse,
- Etudier la possibilité d'élaborer une trame noire pour le territoire de Laval Agglomération
- Valoriser les réalisations auprès de la population pour sensibiliser aux questions de sobriété énergétique et de pollution lumineuse (Jour de la Nuit, label Villes et Villages Etoilés...)

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

Calendrier							
2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+
		X	X				

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET			
	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
	++		0
	Réduction des émissions de GES & séquestration carbone		Développement des énergies renouvelables
	+		0
	Améliorer la qualité de l'air		Autres
	+		

Avis de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Résultats

Objectif et Indicateur de suivi associé

à définir

Objectif et Indicateur d'impact associé

à définir

Former et Sensibiliser les élus et les agents à la transition écologique

Action n°2

Axe 1 - Relever ensemble le défi climatique

Objectif stratégique 1.I - Rendre Laval Agglomération et les communes engagées énergétiquement

Descriptif de l'action

Présentation et contenu

La transformation écologique de nos sociétés aujourd'hui nécessaire est la résultante de problématiques environnementales diverses, mais toutes intrinsèquement reliées. Cette transformation sera donc systémique et embarquera tout le monde. Pour cela, chacun et chacune doit être conscient des enjeux à l'œuvre afin de se les approprier et de les intégrer à ses activités.

Laval Agglomération souhaite ainsi, et parce que cela est nécessaire, intégrer l'urgence écologique dans l'ensemble de ses pratiques professionnelles afin que celle-ci irrigue l'ensemble de ses politiques publiques. En effet, si les gestes individuels sont importants, les actions collectives le sont encore plus, et les autorités locales ont une grande part à jouer.

Dans ce cadre, le plan de sensibilisation et de formation sera mis en oeuvre et renforcé. Il abordera des thématiques transversales à l'ensemble des Directions : énergies renouvelables, alimentation durable, adaptation aux changements climatiques, gestion des risques, urbanisme durable, gestion des eaux ...

L'enjeu est désormais d'adapter ce plan de sensibilisation et de formation, premièrement, aux besoins et envies des élu.es et agent.es et, deuxièmement, au profil des participant.es - les élu.es et agent.es ayant leur rôle propre à jouer. Ce plan sur mesure, métier par métier, est la condition première pour être pérenne dans le temps.

Objectifs et finalités

- Améliorer la connaissance sur les thématiques des transitions
- Prendre en compte les enjeux environnementaux dans les politiques publiques

Typologie	Priorisation	Degré de maturité	Participe à l'Amélioration de la Qualité de l'Air
action de sensibilisation	Fort	moyen	

Conditions de mise en œuvre

Pilote :

- Laval Agglomération - Service PCAET
- Laval Agglomération - Service Formation
- Laval Agglomération - Service Communication

Élu Référent :	Michel Paillard, conseiller communautaire délégué à la commande publique et à l'éco-citoyenneté
Partenaire(s) :	- Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPPT) - Organismes de Formation spécialisés (ADEME, associations, ...)
Financier(s) :	Laval Agglomération
Budget prévisionnel :	10 000 € / an
Moyens humains :	

Mise en œuvre

Étapes

Sensibilisation des Agents :

- Organiser des temps de rencontre réguliers autour des transitions pour échanger les bonnes pratiques, les méthodes de travail ... (en 2023 : Forum des Grands Projets "Transition Ecologique du territoire", fresques du climat)
- Instaurer un Challenge Agents avec des propositions d'actions 'Transitions Ecologique' à réaliser au sein des services
- Etudier la possibilité de permettre aux agent.es d'utiliser une journée par trimestre ou par an pour mener des actions locales (plantation de haies, ramassage de déchets, etc.) ou de bénévolat en lien avec le climat et la biodiversité
- Mettre en place une bibliothèque d'ouvrages et de documentation, de sites officiels qui recensent de la documentation en lien avec les missions des agent.es pour leur permettre d'accéder facilement à l'information

Formation des Agents :

- Poursuivre le partenariat avec le CNFPPT pour proposer de nouveau les journées de formation intra orientées vers la 'Transition Ecologique' pour que le maximum d'agents soient sensibilisés à ces notions (réfléchir à rendre cette journée obligatoire)
- Travailler avec le CNFPPT pour étendre ces journées à des thématiques plus précises
- Proposer aux agents volontaires de devenir formateurs internes sur ces thématiques
- Sonder les agent.es territoriaux pour connaître leurs attentes et envies en terme de formations

Formation des Elus :

- Organiser des sessions sur les thématiques des transitions aux élu.es
- * Recenser les besoins en terme de sensibilisation et/ou de formation
- * Recenser tous les partenaires proposant des sessions, ateliers, visites
- * Proposer un programme multi-thématiques

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

- Projet "La Transition Ecologique dans tous les esprits" du service communication de Laval

Calendrier

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+
X	X	X	X	X	X	X	

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
	++		+
	Réduction des émissions de GES & séquestration carbone		Développement des énergies renouvelables
	++		0
	Améliorer la qualité de l'air		Autres
	++		

Avis de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Résultats

Objectif et Indicateur de suivi associé	Objectif et Indicateur d'impact associé
à définir	à définir

Développer la mobilité durable au sein des services des collectivités

Action n°3

Axe 1 - Relever ensemble le défi climatique

Objectif stratégique 1.I - Rendre Laval Agglomération et les communes engagées énergétiquement

Descriptif de l'action

Présentation et contenu

Le secteur des transports est le premier poste d'émissions de gaz à effet de serre en France. La modification de nos comportements de déplacement est donc de la plus haute importance dans notre chemin vers une société plus durable.

Pour être efficaces, il sera important de considérer l'ensemble de nos déplacements, qu'ils soient personnels, professionnels, logistiques ou touristiques. Laval Agglomération souhaite ainsi intégrer les enjeux de mobilité durable à son quotidien. Les décennies précédentes nous ont toutes et tous habitués à l'utilisation de la voiture individuelle pour nos déplacements, et la collectivité n'y échappe pas. Or, il existe de nombreuses autres solutions - la plus simple étant la marche !

L'objectif de la collectivité est alors de mobiliser l'ensemble des options existantes et de les rendre facilement accessibles à et opérationnelles pour l'ensemble de ses agent.es et élu.es. Il s'agira dès lors d'étudier les moyens techniques à mettre en oeuvre et d'étudier les comportements à modifier.

Objectifs et finalités

- Diminuer les émissions de GES liés aux déplacements des agent.es
- Augmenter la part des modes actifs, partagés et collectifs dans les déplacements des agent.es
- Améliorer la qualité de l'air
- Réduire l'utilisation d'énergies fossiles

Typologie	Priorisation	Degré de maturité	Participe à l'Amélioration de la Qualité de l'Air
action stratégique	Fort	moyen	oui

Conditions de mise en œuvre

Pilote :

Laval Agglomération - Service Mobilité

Laval Agglomération - Service Flotte des véhicules

Élu Référent :

Isabelle FOUGERAY - Vice-présidente aux Transports et aux Déplacements

Partenaire(s) :	RATP-Dev (Déléataire Transport en Commun)
Financier(s) :	Laval Agglomération
Budget prévisionnel :	estimation à 15 000 €
Moyens humains :	1 ETP

Mise en œuvre

Étapes

Eviter le recours aux véhicules thermiques :

- Encourager l'utilisation des Transports Urbains Lavallois (TUL - bus et vélos) pour les déplacements professionnels :

* identifier les itinéraires régulièrement effectués par les agent.es dans le cadre de leurs missions pour leur présenter les alternatives en TUL / démontrer la pertinence et la facilité des TUL pour les déplacements professionnels

* Former à l'utilisation des TUL

* Mettre à disposition un nombre suffisant de cartes de transport

* Inciter les agents à se déplacer à pied ou à vélo pour tout trajet inférieur à 15 minutes à pied (recenser toutes les alternatives aux véhicules thermiques)

* Créer et afficher une carte représentant les distances réalisables à pied et à vélo en 15 minutes depuis le lieu de départ (telle que l'Hôtel de Ville ou l'Hôtel Communautaire)

* Etudier la possibilité d'acquisition de vélo pour mise à disposition des agent.es et élu.es pour leurs déplacements professionnels

* S'assurer de l'existence d'arceaux pour vélo sécurisés aux abords des lieux de travail

* Réduire le nombre de place de parking aux abords des bâtiments de la collectivité

* Mettre en place le forfait mobilité pour les agents

* Améliorer les dessertes de transport en commun entre la gare et les lieux de travail des agents et les adapter à leurs horaires

* Mettre en place des navettes pour les déplacements collectifs sur des événements organisés par la collectivité (Forums, Voeux ...)

Proposer une flotte de mobilité durable pour les agents :

* Evaluer les besoins de mobilité des agents

* Déterminer la taille de la flotte nécessaire pour répondre à ces besoins

* Mener une étude sur le parc de véhicules actuel (qualifier tous les véhicules, évaluer leur degré de priorité de remplacement, évaluer le coût de remplacement des véhicules à motorisation thermique)

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

Calendrier							
2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+
	X	X	X				

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
	++		0
	Réduction des émissions de GES & séquestration carbone		Développement des énergies renouvelables
	++		0
	Améliorer la qualité de l'air		Autres
	++		

Avis de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Résultats

Objectif et Indicateur de suivi associé	Objectif et Indicateur d'impact associé
à définir	à définir

Poursuivre et renforcer les actions des Conseillers en Energie auprès des communes

Action n°4

Axe 1 - Relever ensemble le défi climatique

Objectif stratégique 1.I - Rendre Laval Agglomération et les communes engagées énergétiquement

Descriptif de l'action

Présentation et contenu

A l'échelle nationale, le secteur du bâtiment (tout type de bâtiment confondu), représente 18% des émissions de gaz à effet de serre, le plaçant au même niveau que l'agriculture.

La modification de nos comportements en termes d'utilisation d'énergie et la rénovation thermique de nos bâtiments sont deux champs d'actions essentiels à la transition écologique de ce secteur. De plus, pour les collectivités territoriales, l'énergie consommée par les bâtiments est un des premiers postes de dépenses et pèse lourd sur les budgets - d'autant plus en temps de crise géopolitique et d'incertitude d'approvisionnement.

C'est pour cela que depuis 2017 et 2020, deux conseillers en énergie partagés (CEP) accompagnent les communes de Laval Agglomération (hors ville de Laval et Laval Agglomération) dans leurs projets d'amélioration de leur patrimoine bâti (rénovation notamment), changements de systèmes de chauffage, installations d'énergie renouvelables et gestion de l'eau.

Le conseil en énergie partagé est adapté aux ressources de la commune (ingniérie notamment) et est gratuit, rendant ainsi la rénovation plus accessible. La présente action porte le renforcement des actions des CEP afin d'accélérer la réduction de l'impact environnemental des bâtiments publics du territoire.

Objectifs et finalités

- Rénover les bâtiments publics
- Améliorer le confort thermique des utilisateurs
- Diminuer les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)
- Améliorer la qualité de l'air
- Augmenter la production d'énergie renouvelable locale

Typologie	Priorisation	Degré de maturité	Participe à l'Amélioration de la Qualité de l'Air
action opérationnelle	Fort	fort	oui

Conditions de mise en œuvre

Pilote : Laval Agglomération - Conseillers en Energie Partagés

Élu Référent :	Julien BROCAIL - Conseiller communautaire délégué aux énergies et à la lutte contre le réchauffement climatique
Partenaire(s) :	<ul style="list-style-type: none"> - Territoire d'Energie Mayenne, - Conseil Départemental de la Mayenne (animateur du Fonds Chaleur - COTER 2) - Gestionnaires de réseaux (ENEDIS, GRDF) - Fournisseurs d'énergies, - Architectes, Maîtres d'oeuvre, Bureaux d'études spécialisés
Financeur(s) :	Laval Agglomération
Budget prévisionnel :	estimation à 50 000 € / an
Moyens humains :	2 ETP

Mise en œuvre

Étapes

Missions à poursuivre :

- Identifier les bâtiments, sur l'ensemble du territoire de l'agglomération, présentant un fort potentiel de réduction de consommation énergétique grâce à la rénovation thermique, afin de réaliser une communication ciblée et proactive

- Elaborer des plans de rénovation et de financement type pour certains des bâtiments identifiés

- Poursuivre la communication des services proposés par les conseillers (mettre en valeur les retours d'expériences des communes accompagnées)

- Suivre les consommations (énergie et eau) :

- * bilan

- * suivi du patrimoine (usages) – patrimoine bâti et éclairage public

>> Réalisation des bilans actualisés tous les 2 ans

- Poursuivre l'accompagnement des communes pour le respect du décret tertiaire,

- Accompagner les communes dans le développement des EnR en lien avec leur patrimoine : remplacement ou création,

- Poursuivre la sensibilisation, l'information et les visites de sites à destination des élus et techniciens,

- Produire annuellement une fiche bilan pour chaque commune suivie (synthèse des conso et des projets réalisés/en cours),

- Poursuivre la veille technique et réglementaire et la transmission auprès des communes

- Echanger avec les CEP d'autres territoires pour partager des retours d'expériences (freins rencontrés, solutions mises en oeuvre, échecs et succès, etc.)

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

Calendrier

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+
X	X	X	X	X	X	X	X

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
+++		0	
	Réduction des émissions de GES & séquestration carbone		Développement des énergies renouvelables
+++		++	
	Améliorer la qualité de l'air		Autres
+++			

Avis de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Résultats

Objectif et Indicateur de suivi associé à définir	Objectif et Indicateur d'impact associé à définir

Pérenniser l'animation du Plan Climat Air Energie Territorial

Action n°5

Axe 1 - Relever ensemble le défi climatique

Objectif stratégique 1.I - Rendre Laval Agglomération et les communes engagées énergétiquement

Descriptif de l'action

Présentation et contenu

La démarche du PCAET ne s'arrête pas lors de l'adoption du plan. Le travail nécessaires pour sa construction - pour le rendre le plus adapté possible aux réalités et objectifs du territoire - doit continuer pour sa mise en oeuvre, notamment au regard de l'évaluation à mi-parcours (à 3 ans) et en fin de parcours (à 6 ans).

Pour cela, et de par sa nature transversale, le Plan Climat doit être porté à connaissance de toutes et de tous, afin que chaque élu.e ou agent.e de la collectivité puisse facilement se l'approprier et l'intégrer à ses pratiques. Il s'agit ici d'un véritable travail d'animation du plan, nécessitant des moyens humains et techniques, ainsi que des instances d'échanges, de communication et de suivi ad hoc.

Ces différentes actions seront primordiales afin d'assurer la mise en oeuvre des ambitions du territoire et, ainsi, la transition écologique de la société.

Objectifs et finalités

- Assurer la mise en oeuvre du PCAET
- Suivre et améliorer la mise en oeuvre du PCAET

Typologie	Priorisation	Degré de maturité	Participe à l'Amélioration de la Qualité de l'Air
action opérationnelle	Fort	moyen	

Conditions de mise en oeuvre

Pilote :	Laval Agglomération - Service PCAET
Élu Référent :	Julien BROCAIL - Conseiller communautaire délégué aux énergies et à la lutte contre le réchauffement climatique
Partenaire(s) :	Tous les acteurs engagés dans la démarche
Financeur(s) :	Laval Agglomération

Budget prévisionnel :	estimation à 30 000 € / an
Moyens humains :	1 ETP

Mise en œuvre

Étapes

- * Définir un plan de communication du PCAET
 - Créer une groupe de travail avec les services concernés (prioritairement le service communication) et déterminer des outils nécessaires au bon fonctionnement et au suivi des travaux
 - Présenter le PCAET et son contenu au service communication
 - Elaborer des stratégies distinctes pour la communication interne et la communication externe -> à détailler !
- * Mettre en oeuvre les outils de suivi (tableau de bord des actions comprenant des indicateurs pertinents et SMART)
 - Présenter les outils de suivi aux services concernés (services et personnes mettant en oeuvre les actions)
 - S'assurer de la bonne compréhension des outils
 - Mettre en place des alertes pour s'assurer du remplissage de l'outil
- * Mettre en oeuvre les instances de suivi rassemblant les acteurs du territoire engagés dans les actions
 - Identifier les personnes à intérêt aux instances de suivi de la mise en oeuvre du PCAET
 - Créer des groupes de travail et de suivi les plus pertinents possibles en y intégrant des personnes collaborant sur des plans et programmes en articulation avec le PCAET (tel que le PAT)
 - AU delà des groupes de travail et de suivi, créer des espaces d'échanges pour que les personnes concernées par la mise en oeuvre du PCAET puisse librement s'exprimer sur les problématiques rencontrées
 - Pérenniser l'animation du PCAET en régie à Laval Agglomération
 - Poursuivre les rencontres avec les acteurs du territoire pour identifier les projets de qualité et étendre la sensibilisation, la formation, en lien avec les autres démarches stratégiques portées par Laval Agglomération
 - Participer au réseau départemental des PCAET

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

- Projet Alimentaire Territorial
- Démarche 'Territoire Engagé pour la Nature'
- Contrat d'Objectif Territorial 'Air-Energie-Climat' et 'Economie circulaire'
- Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés ...

Calendrier							
2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+
X	X	X	X	X	X	X	X

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET			
	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
++		++	
	Réduction des émissions de GES & séquestration carbone		Développement des énergies renouvelables
++		++	
	Améliorer la qualité de l'air		Autres
++			

Avis de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Résultats	
Objectif et Indicateur de suivi associé	Objectif et Indicateur d'impact associé
à définir	à définir

Poursuivre la démarche d'Intracting sur le patrimoine de la Ville de Laval

Action n°6

Axe 1 - Relever ensemble le défi climatique

Objectif stratégique 1.I - Rendre Laval Agglomération et les communes engagées énergétiquement

Descriptif de l'action

Présentation et contenu

La ville de Laval a, au début de l'année 2023, engagé une démarche d'Intracting pour réaliser des économies d'énergie sur son territoire. Le dispositif d'Intracting est proposé par la Banque des Territoires. Il s'agit d'un dispositif d'accompagnement complet, de l'ingénierie à l'offre de financement, pour contribuer à la réalisation de travaux de rénovation énergétique du patrimoine public (bâtiment et éclairage public) via des avances remboursées grâce aux économies d'énergie réalisées suite aux opérations.

La ville de Laval bénéficie ainsi de deux dispositifs pour l'amélioration de l'efficacité énergétique de 8 bâtiments (0,7 million d'euros) et la rénovation de l'éclairage public (1,4 million d'euros pour la rénovation en LED de 6671 points lumineux sur les 9064 que compte la ville).

Le temps de retour est d'environ 11 ans. L'accès à ce dispositif place la collectivité dans une trajectoire positive de diminution de ses consommations et de ses émissions de gaz à effet de serre. L'enjeu est maintenant de lancer les études et les opérations de rénovations.

Objectifs et finalités

- Réduction des consommations énergétiques
- Réduction de la pollution lumineuse
- Amélioration du confort des usagers des bâtiments rénovés

Typologie	Priorisation	Degré de maturité	Participe à l'Amélioration de la Qualité de l'Air
action opérationnelle	Fort	fort	

Conditions de mise en œuvre

Pilote : Laval Agglomération/ Ville de Laval - Service Bâtiment

Élu Référent : Antoine CAPLAN, 9ème adjoint ville de Laval, Patrimoine foncier et immobilier, budgets participatifs

Partenaire(s) : Banque des Territoires

Financier(s) :	Banque des Territoires
Budget prévisionnel :	2,1 millions d'€ (budget débloqué)
Moyens humains :	0,5 ETP

Mise en œuvre

Étapes

à préciser / compléter -> j'ai considéré cette action comme étant celle traitant la rénovation thermique des bâtiments publics, peut-être est-ce une mauvaise direction ! ./ + mérite potentiellement d'être détaillée si bonne trajectoire (MAJ j'ai pris connaissance entre temps de l'action réaliser un SDE, je mets donc un peu à jour ci-dessous et vous laisserais déterminer la manière dont vous séparer les deux actions)

Sur le volet rénovation thermique des bâtiments, en lien avec l'action "Mettre en place et suivre le Schéma Directeur de l'Énergie du patrimoine" :

- Rassembler les suivis de consommation énergétiques de l'ensemble des bâtiments de la collectivités et des communes
- Réaliser le diagnostic de performance énergétique (DPE) de l'ensemble des bâtiments
- Qualifier les bâtiments en fonction de leur DPE, de leurs consommations d'énergie et de leur âge
- Hiérarchiser les bâtiments en fonction du degré d'urgence de rénovation et du potentiel de gains énergétiques et financiers
- Réaliser les études de maîtrise d'œuvre : Avant-Projet Sommaire (APS), Avant-Projet Définitif (APD).
- Elaborer un Plan de Rénovation Énergétique ou d'un Plan Pluriannuel d'Investissement pour planifier et mener à bien les travaux, notamment selon leur temps respectif de retour sur investissement.
- Réaliser les travaux proposés

Sur le volet éclairage public :

Voir action "Mettre en oeuvre une stratégie de sobriété de l'éclairage public dans les communes du territoire".

- Réaliser un état des lieux du patrimoine à rénover (bâtiments et éclairage public)
- Réaliser les Marchés de rénovation
- Réaliser les travaux
- Rembourser la Banque des Territoires avec les économies générées par les travaux (période de remboursement estimée à 11 ans)

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

Calendrier							
2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+
X	X	X	X	X	X	X	X
Réalisation des travaux sur les bâtiments et l'éclairage public	Réalisation des travaux sur l'éclairage public	Remboursement de l'emprunt					

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET			
	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
+++		0	
	Réduction des émissions de GES & séquestration carbone		Développement des énergies renouvelables
+++		++	
	Améliorer la qualité de l'air		Autres
+++			

Avis de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Résultats	
Objectif et Indicateur de suivi associé	Objectif et Indicateur d'impact associé
- Nombre d'actions de rénovation réalisées	- Evolution de la consommation énergétique des bâtiments et de l'éclairage public - Montant de la facture énergétique

Développer un parcours local de formation des entreprises à la Responsabilité Sociale et Environnementale des Entreprises (RSEE)

Axe 1 - Relever ensemble le défi climatique

Objectif stratégique 1.II - Permettre à tous de s'impliquer dans la transition du territoire et l'articuler avec l'existant

Descriptif de l'action

Présentation et contenu

Il ne sera jamais vain de le rappeler : la transition écologique et sociale doit embarquer tout le monde. Pour ce faire, elle doit concerner et être concernée par chacun et chacune d'entre nous. Il en va des personnes physiques, mais aussi des personnes morales. Les entreprises sont en effet un des moteurs principaux de cette transition, en ce qu'elles façonnent nos quotidiens (que ce soit au titre de ce que nous consommons ou au titre de ce que nous produisons et comment nous le produisons), nos territoires et notre histoire. C'est dans cette optique que s'est développée la Responsabilité Sociale et Environnementale des Entreprises.

Cette démarche permet à ces dernières d'estimer les impacts de leurs activités, tant sur un aspect humain qu'environnemental. Afin de favoriser l'engagement des entreprises du territoire dans la transition et d'amplifier la démarche, Laval Economie, l'agence de développement économique de Laval Agglomération, acte avec ce Plan Climat la création d'une offre de service et d'un parcours de formation permettant aux entreprises de s'outiller pour mettre en oeuvre une démarche RSEE la plus pérenne et efficace possible.

Objectifs et finalités

Accompagner activement via une nouvelle offre de services les entreprises à l'intégration de la RSEE dans leur projet d'entreprise

Typologie	Priorisation	Degré de maturité	Participe à l'Amélioration de la Qualité de l'Air
action opérationnelle	Fort	moyen	

Conditions de mise en œuvre

Pilote :	Laval Economie
Élu Référent :	Nicole BOUILLON - vice-présidente au développement des entreprises et de l'économie sociale et solidaire
Partenaire(s) :	Laval Agglomération

Financeur(s) :	Laval Economie
Budget prévisionnel :	estimation à 5 000 €
Moyens humains :	1 ETP

Mise en œuvre

Étapes

- Identifier les offres de sensibilisation et de formation existantes et proposées par d'autres structures à l'échelle nationale afin s'en inspirer et de recueillir des retours d'expérience
- Sonder, au sein des entreprises ayant déjà été accompagnée et en cours d'accompagnement, les besoins, les manques et réticences éventuels
- Se documenter sur les pratiques écologiques, durables, socialement responsables et de sobriété des métiers des entreprises présentes sur le territoire (pour la créer d'accompagnement et de formation personnalisés)
- Organiser des premiers ateliers de discussion pour présenter l'ambition de Laval Economie aux entrepreneurs
- Créer des ateliers de sensibilisation à destination de l'ensemble des entrepreneurs accompagnés (foncier, prêt d'honneur, aide financière,...)
- Développer un parcours local de formation des entreprises à la RSEE. (s'appuyer sur les partenaires locaux pour le construire et y promouvoir les solutions concrètes (CCI, Solution & Co,...))
- Créer un réseau d'ambassadeurs parmi les entreprises adhérentes
- Créer des cercles de paroles afin de donner un espace d'expression et d'échanges sur les problématiques rencontrées aux personnes accompagnées

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

Calendrier

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+
X	X	X	X	X	X	X	X

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
	++		+
	Réduction des émissions de GES & séquestration carbone		Développement des énergies renouvelables
	++		+
	Améliorer la qualité de l'air		Autres
	++		

Avis de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Résultats

Objectif et Indicateur de suivi associé	Objectif et Indicateur d'impact associé
à définir	à définir

Mettre en place et suivre le Schéma Directeur de l'Énergie du patrimoine

Action n°8

Axe 1 - Relever ensemble le défi climatique

Objectif stratégique 1.I - Rendre Laval Agglomération et les communes engagées énergétiquement

Descriptif de l'action

Présentation et contenu

Pour rénover efficacement leur patrimoine, la Ville de Laval, puis Laval Agglomération s'engagent dans la réalisation d'un Schéma Directeur de l'Énergie.

Objectifs et finalités

- Réduire les consommations énergétiques du patrimoine public

Typologie	Priorisation	Degré de maturité	Participe à l'Amélioration de la Qualité de l'Air
action stratégique	Fort	moyen	

Conditions de mise en œuvre

Pilote :	Laval Agglomération - Service Bâtiment
Élu Référent :	Julien BROCAIL - Conseiller communautaire délégué aux énergies et à la lutte contre le réchauffement climatique
Partenaire(s) :	Bureaux d'études techniques
Financeur(s) :	Ville de Laval - Laval Agglomération
Budget prévisionnel :	300 000 € sur deux ans
Moyens humains :	1 ETP

Mise en œuvre

Étapes

- Elaborer la cartographie du patrimoine bâti des collectivités (audits énergétiques, niveau de performance, vétusté ...)

- * Recenser les audits énergétiques existants et récents
- * Evaluer la possibilité de réalisation d'audits énergétiques pour les bâtiments n'en disposant pas ou en disposant un trop ancien (réalisé avant le 30 juin 2021)
- Ecrire un plan stratégique énergétique
- * Hiérarchiser les bâtiments en fonction de leur performance énergétique (sur la base des audits réalisés en 2022) et de leur usage
- * Recenser les actions d'efficacité énergétique existantes et les confronter aux résultats des audits
- * Décider d'un plan d'action à mettre en oeuvre, au regard du budget mobilisé
- Mettre en oeuvre la stratégie
- * Rédiger le plan d'action des travaux à réaliser
- * Réaliser un plan d'investissement
- Rédiger une charte du bâtiment durable pour le patrimoine de la Ville de Laval et Laval Agglomération : engagement volontaire de tendre vers un patrimoine le plus durable possible, en terme de constructions neuves ou de rénovations.

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

Calendrier							
2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET			
	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
	+++		0
	Réduction des émissions de GES & séquestration carbone		Développement des énergies renouvelables
	+++		+++
	Améliorer la qualité de l'air		Autres
	+++		

Avis de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Résultats

Objectif et Indicateur de suivi associé	Objectif et Indicateur d'impact associé
à définir	à définir

Créer des missions de l'Entreprise à But d'Emploi 'Valorisons 53' engagées vers un développement durable au sein du quartier prioritaire du Grand St Nicolas

Axe 1 - Relever ensemble le défi climatique

Objectif stratégique 1.II - Permettre à tous de s'impliquer dans la transition du territoire et l'articuler avec l'existant

Descriptif de l'action

Présentation et contenu

Laval Agglomération a été retenue dans le cadre du dispositif national 'Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée'. L'expérimentation est validée pour 5 ans.

Les deux associations 'Bois Debout' et 'Etude et Chantier' ont créé une association 'Valorisons 53' qui porte les CDI à temps choisi - CDI que l'Etat finance à hauteur de 90%. Cette association prend la forme, dans le contexte de l'expérimentation 'Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée', d'une Entreprise à But d'Emploi (EBE) sur le périmètre du Grand Nicolas de la ville de Laval.

Une telle entreprise permet à des personnes éloignées du monde du travail de retrouver une activité professionnelle, quel que soient leur âge, formation, expérience professionnelle. A partir des savoir-faire et compétences, des envies, l'EBE crée des missions personnalisées pour les personnes employées. Les missions créées par l'EBE ont pour ambition d'être respectueuses des transitions et de travailler avec des partenaires locaux et c'est en cela que l'expérimentation rejoint la stratégie du présent Plan Climat.

Objectifs et finalités

- Favoriser le retour à l'emploi de personnes sans activité
- Créer de l'emploi dans des filières d'avenir, notamment des emplois dit "verts" et "verdissants"
- Améliorer les conditions de vie de la population

Typologie	Priorisation	Degré de maturité	Participe à l'Amélioration de la Qualité de l'Air
action opérationnelle	Fort	moyen	

Conditions de mise en œuvre

Pilote :	<ul style="list-style-type: none"> - Laval Agglomération - Service Emploi - Maison de Quartier de St Nicolas
Élu Référent :	Gwénaél POISSON - Vice-président à l'Emploi et insertion

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
++		++	
	Réduction des émissions de GES & séquestration carbone		Développement des énergies renouvelables
++		++	
	Améliorer la qualité de l'air		Autres
++			

Avis de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Résultats

Objectif et Indicateur de suivi associé	Objectif et Indicateur d'impact associé
à définir	à définir

Accompagner et suivre le travail du GIEC Régional des Pays de la Loire

Action n°10

Axe 1 - Relever ensemble le défi climatique

Objectif stratégique 1.II - Permettre à tous de s'impliquer dans la transition du territoire et l'articuler avec l'existant

Descriptif de l'action

Présentation et contenu

En octobre 2020, afin d'évaluer les impacts du changement climatique sur son territoire, la Région Pays de la Loire a lancé une étude approfondie et décidé la création d'un Groupe interdisciplinaire d'experts sur le changement climatique (GIEC) en Pays de la Loire.

Ce groupe est financé majoritairement par le Conseil Régional des Pays de la Loire et soutenu par le Comité 21 Grand Ouest. Le GIEC Régional se rassemble ainsi pour travailler sur les impacts du changement climatique des Pays de la Loire, et a à l'issue des premières sessions publié son premier rapport en juin 2022. Les résultats des rapports portent sur les vulnérabilités du territoire au changement climatique et sur les actions à mettre en oeuvre pour les atténuer et à défaut s'y adapter.

Laval Agglomération participe également au financement de ce groupe. L'agglomération souhaite que ces données scientifiques locales puissent être relayées sur le son territoire, à travers les événements qu'elle organise ou via sa communication institutionnelle, afin de les porter à connaissance du grand public et ainsi participer à l'appropriation de toutes et de tous des enjeux climatiques auxquels nous faisons déjà face.

Objectifs et finalités

Participer à la vie du GIEC Pays de la Loire et contribuer à la diffusion de ses travaux

Typologie	Priorisation	Degré de maturité	Participe à l'Amélioration de la Qualité de l'Air
action opérationnelle	Fort	faible	

Conditions de mise en œuvre

Pilote : Laval Agglomération - Service PCAET

Élu Référent :
 Louis MICHEL - Vice-Président au Territoire zéro carbone, agriculture et transition alimentaire
 Julien BROCAIL - Julien BROCAIL - Conseiller communautaire délégué aux énergies et à la lutte contre le réchauffement climatique

Partenaire(s) : - Conseil Régional des Pays de la Loire

	- Comité 21 Grand Ouest
Financier(s) :	Laval Agglomération
Budget prévisionnel :	30 000 € (5000€/an sur 6 ans)
Moyens humains :	0,15 ETP

Mise en œuvre

Étapes

- Réunir les documents de vulgarisation créés par le GIEC Pays de la Loire et les diffuser (site Internet de Laval Agglomération par exemple)
- Réunir (si elles existent) les données concernant le territoire de Laval Agglomération, ou, au moins celles concernant le département de la Mayenne
- Créer des supports et des campagnes de communication à destination de la population de Laval Agglomération en reprenant ces éléments (l'adaptation au territoire des données pouvant faciliter l'appropriation par toutes et tous)
- Réfléchir à des campagnes de communication spécifiques à certains publics (EPHAD, écoles, acteurs économiques, acteurs agricoles, etc.) - en lien avec les actions "Développer une campagne de sensibilisation vers les jeunes sur les thématiques des transitions", "Communiquer auprès du grand public sur les thématiques de transition, au travers de différents canaux de communication", "Former et Sensibiliser les élus et les agents à la transition écologique"
- Organiser des événements présentant les données du GIEC Pays de la Loire, en lien avec des projets précis

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

Calendrier

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+
X	X	X	X	X	X	X	X

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
	++		++
	Réduction des émissions de GES & séquestration carbone		Développement des énergies renouvelables
	++		++
	Améliorer la qualité de l'air		Autres
	++		

Avis de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Résultats

Objectif et Indicateur de suivi associé	Objectif et Indicateur d'impact associé

Communiquer auprès du grand public sur les thématiques de transition

Action n°11

Axe 1 - Relever ensemble le défi climatique

Objectif stratégique 1.III - Accompagner le grand public, spécifiquement les plus vulnérables, face aux effets des crises climatiques et énergétiques

Descriptif de l'action

Présentation et contenu

Le Plan Climat Air Energie Territorial est un programme d'actions qui touche à toutes les composantes de nos quotidiens. Il est vecteur et initiateur d'un potentiel changement global pour le territoire et ses habitant.es. C'est pourquoi il est important de justifier auprès du public les raisons de ces ambitions.

La sensibilisation sur les thématiques des transitions est un formidable moyen de présenter à la fois les actions de Laval Agglomération tout en améliorant la connaissance de toutes et de tous sur ces sujets - contribuant ainsi à l'amplification de la mobilisation de chacun et chacune.

Toutes les démarches de transitions (PLPDMA, PAT, PCAET, TEN, PMS...) en cours ou à venir en parallèle mais partie intégrante du PCAET, au sein de la collectivité ont elles aussi un volet de sensibilisation du grand public.

L'idée est de rendre plus lisible le discours, les enjeux de ces démarches en travaillant à la création d'une communication globale.

Objectifs et finalités

- Améliorer la connaissance sur les thématiques des transitions de la population
- Favoriser l'engagement de toutes et de tous dans les transitions
- Améliorer la participation citoyenne

Typologie	Priorisation	Degré de maturité	Participe à l'Amélioration de la Qualité de l'Air
action de sensibilisation	Fort	faible	

Conditions de mise en œuvre

Pilote :	Laval Agglomération - Service Communication
Élu Référent :	Michel Paillard, conseiller communautaire délégué à la commande publique et à l'éco-citoyenneté

Partenaire(s) :	<ul style="list-style-type: none"> - Laval Agglomération - Mission Plan Climat - Laval Agglomération - Mission Projet Alimentaire Territorial - Laval Agglomération - Service Prévention des Déchets - Laval Agglomération - Service Jeunesse, - Laval Agglomération - Service Culture,
Financeur(s) :	Laval Agglomération
Budget prévisionnel :	Entre 15 et 20 000€/an (en comptant le budget Unis-Cités de 4000€)
Moyens humains :	1 ETP

Mise en œuvre

Étapes

1. Sensibiliser le grand public aux défis climatiques

- Créer une instance de pilotage transversale entre les différents services afin d'organiser les campagnes de communication, la thématique de la transition écologique visant à être intégrée aux campagnes des différents services

- Déterminer une thématique par semestre qui serait approfondie dans les supports proposés par les collectivités : supports papier, réseaux sociaux, spectacles des théâtres, maisons de quartiers, ALSH ...

- Organiser des stands d'information sur les thématiques de la transition lors des événements prenant place sur le territoire de Laval Agglomération

- Identifier les canaux de communication susceptibles de toucher le plus grand nombre : affichage, réseaux sociaux, site web, etc.

- Créer, sur le site internet de l'agglomération, une rubrique centralisant toutes les informations concernant les démarches de l'agglomération pour la transition écologique, les événements, les campagnes de sensibilisation, etc.

- Créer des templates de supports de communication afin que de créer de la cohérence entre les campagnes de communication de l'ensemble des services de la collectivités

- Utiliser des jeunes en service civique chez Unis-Cités pour développer une campagne de communication (réseaux à exploiter, création de contenu, vidéos, ...) à destination des jeunes en particulier

2. Offrir les moyens de se former plus concrètement sur ces sujets

- Identifier les lieux propices aux échanges avec le grand public

- Organiser des actions de sensibilisation actives et participatives : Fresque du climat, Ateliers 2tonnes, etc.

- Organiser des moments d'échanges, tels que des ciné-débats, des conférences

- Utiliser l'art et la culture pour sensibiliser (spectacles, installations dans les rues, etc.)

- Fournir, sur le site internet de l'agglomération, de la documentation (ou des liens vers celle-ci) pour que les habitant.es puissent aller plus loin dans leur formation

3. Valoriser les actions de nos collectivités et nos partenaires au sein des campagnes de sensibilisation

Créer un support de communication (support à déterminer) permettant de valoriser les projets en cohérence avec les objectifs d PCAET.

4. Lancer une dynamique citoyenne d'actions

- Lancer un budget participatif à destination de la population à l'échelle de l'agglomération pour financer des actions de transition écologique et sociale

- Proposer aux participant.es d'ateliers type la Fresque du climat de devenir animateurs et animatrices

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

Tous les projets stratégiques de transition portés par la collectivité

Calendrier							
2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+
X	X	X	X	X	X	X	X

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET			
	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
++		++	
	Réduction des émissions de GES & séquestration carbone		Développement des énergies renouvelables
++		++	
	Améliorer la qualité de l'air		Autres
++			

Avis de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Résultats

Objectif et Indicateur de suivi associé	Objectif et Indicateur d'impact associé
à définir	à définir

Accompagner les changements au sein des foyers de l'Agglomération au travers des 'Défis Foyers'

Axe 1 - Relever ensemble le défi climatique

Objectif stratégique 1.III - Accompagner le grand public, spécifiquement les plus vulnérables, face aux effets des crises climatiques et énergétiques

Descriptif de l'action

Présentation et contenu

Pour mener à bien la transition écologique, sociale et solidaire, il est important d'organiser intelligemment l'articulation entre les actions individuelles et collectives.

En effet, si certaines actions individuelles peuvent être réalisées facilement, et si certaines actions collectives nécessitent surtout de l'ambition et de la volonté, certaines actions individuelles ne peuvent avoir lieu sans l'action collective, et vice-versa.

Laval Agglomération, en tant que collectivité territoriale, a donc de multiples leviers à sa disposition, et peut notamment oeuvrer pour la multiplication des actions individuelles.

C'est pourquoi la collectivité souhaite lancer des "Défis Foyer", dispositifs visant à accompagner les habitant.es dans l'évolution vers des habitudes plus durables.

Ces défis portent sur plusieurs thématiques, telles que l'alimentation durable, le zéro déchet, l'énergie, l'eau, la mobilité, etc.

Cette action est aussi le moyen de favoriser le lien social et le sentiment d'appartenance territoriale.

Objectifs et finalités

- Faire prendre conscience aux individus de leur capacité d'action
- Développer les éco-gestes

Typologie	Priorisation	Degré de maturité	Participe à l'Amélioration de la Qualité de l'Air
action de sensibilisation	Fort	fort	

Conditions de mise en œuvre

Pilote :

Laval Agglomération - Service Habitat,
Laval Agglomération - Service Prévention des Déchets,
Laval Agglomération - Service Mobilité,
Laval Agglomération - Mission Projet Alimentaire Territorial

Élu Référent :	Michel Paillard, conseiller communautaire délégué à la commande publique et à l'éco-citoyenneté
Partenaire(s) :	<ul style="list-style-type: none"> - Dispositif Déclics - Synergies 53 - Soliha Mayenne - CIVAM Bio - Relais de quartiers, de communes (Epicerie sociale, Maisons de Quartier, CCAS)
Financier(s) :	Laval Agglomération
Budget prévisionnel :	estimation à 200 000 €
Moyens humains :	

Mise en œuvre

Étapes

Les Défis sont répartis temporellement, prochainement sur les années 2023 et 2024 (Alimentation, Déchets, Energie, Mobilité).

La poursuite fera l'objet d'échanges à l'issue des opérations prévues.

Les étapes de mise en oeuvre de chaque Défi sont relativement similaires :

- Réaliser la communication préalable, à destination du public ciblé
- Recruter les foyers volontaires et constituer des équipes
- Mettre en oeuvre le Défi, réaliser un bilan d'étape intermédiaire, échanges avec les autres participants,
- Réaliser un bilan final

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

Calendrier							
2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+
X	X						

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
	+		0
	Réduction des émissions de GES & séquestration carbone		Développement des énergies renouvelables
	+		0
	Améliorer la qualité de l'air		Autres
	+		

Avis de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Résultats

Objectif et Indicateur de suivi associé	Objectif et Indicateur d'impact associé
à définir	à définir

Accompagner les Plans De Mobilité Employeur et d'Administration

Action n°13

Axe 2 - Développer l'éco-mobilité et la vie de proximité

Objectif stratégique 2.I - Nous éco-déplacer, moins et mieux

Descriptif de l'action

Présentation et contenu

Depuis la Loi d'Orientation des Mobilités, le Plan De Mobilité Employeur (PDME) est désormais obligatoire pour les établissements de plus de 50 salariés.

Il est obligatoire d'inclure un volet « mobilité des salariés » lors de leur dialogue social.

Le PDME s'intéresse aux déplacements des salariés, des fournisseurs, des clients et des visiteurs de l'établissement et aboutit à la mise en place d'un plan d'actions visant à limiter l'utilisation de la voiture au profit d'autres solutions.

La réalisation d'un Plan De Mobilité Employeur est bénéfique sur plusieurs aspects. Il permet à un établissement d'améliorer la qualité de vie au travail de ses collaborateurs, comporte des avantages sur le plan financier et permet d'agir dans le cadre de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) en augmentant l'engagement pour l'environnement.

Ces Plan De Mobilité Employeurs sont donc des outils très efficaces pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques liés aux déplacements.

Laval Agglomération en tant qu'Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM), est l'interlocuteur privilégié pour accompagner les établissements dans leur Plan De Mobilité Employeur.

En effet, au-delà des transports en commun, l'agglomération fait émerger des solutions de mobilité telles que les transports à la demande, l'autopartage, les services publics de location de vélos, les services de covoiturage, le réseau de parkings relais, etc. De plus, elle est chargée de conseiller les entreprises par l'intermédiaire de son service de conseil en mobilité.

Objectifs et finalités

- Diminuer les émissions de GES liés aux déplacements des actifs du territoire
- Augmenter la part des modes actifs, partagés et collectifs dans les déplacements des actifs du territoire
- Améliorer la qualité de l'air
- Réduire l'utilisation d'énergies

Typologie	Priorisation	Degré de maturité	Participe à l'Amélioration de la Qualité de l'Air
action opérationnelle	Fort	moyen	oui

Conditions de mise en œuvre

Pilote :	Laval Agglomération - Service Mobilité
Élu Référent :	Isabelle FOUGERAY - Vice-présidente aux Transports et aux Déplacements
Partenaire(s) :	ADEME ?
Financier(s) :	Laval Agglomération
Budget prévisionnel :	estimation à 10 000 €
Moyens humains :	0,25 ETP ? à voir ce que l'accompagnement représente sur la charge totale de travail du service ou d'une personne en charge de cette mission. Peut-être même qu'une personne peut être chargée de cette mission seulement, dans ce cas là : 1 ETP ?

Mise en œuvre

Étapes

- Faire le bilan des activités d'accompagnement proposées par L.A (offres proposées, accompagnements réalisés)
- Décider d'un budget annuel alloué à l'accompagnement (moyens humains, financiers et techniques)
- Communiquer auprès des entreprises du territoire sur le PDME et sur l'accompagnement proposé par Laval Agglomération
- Créer des supports de communication
- Identifier les canaux de communication les plus pertinents pour toucher les entreprises
- Recueillir des retours d'expérience

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

- Plan d'Amélioration de la Qualité de l'Air
- Plan de Mobilité Simplifié

Calendrier

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
	++		0
	Réduction des émissions de GES & séquestration carbone		Développement des énergies renouvelables

	++		0
	Améliorer la qualité de l'air		Autres
	++		

Avis de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Résultats

Objectif et Indicateur de suivi associé à définir	Objectif et Indicateur d'impact associé à définir

Rédiger le Plan de Mobilité Simplifié du territoire

Action n°14

Axe 2 - Développer l'éco-mobilité et la vie de proximité

Objectif stratégique 2.I - Nous éco-déplacer, moins et mieux

Descriptif de l'action

Présentation et contenu

La Loi d'orientation des mobilités prévoit l'évolution du plan global de déplacement et du plan de déplacement rural en plan de mobilité simplifiée (PdMs), dont le juridique est simplifié pour permettre son adaptation aux besoins des territoires.

Depuis 2016, de nouveaux services de mobilité ont vu le jour sur le territoire :

- Covoiturage avec Klaxit lancé en 2021 (aujourd'hui 10 000 trajets par mois)
- Trotinettes avec Bird : lancé en 2021, aujourd'hui 5 000 trajets par mois
- Nouveaux services TUL
- Service de découverte des vélos-cargos (convention avec Place au Vélo)

Il existe de nouvelles actions à intégrer dans le PDMs :

- Renouvellement de la DSP transport avec RATP-Dev
- Réaménagement de la place du 11 Novembre
- Création du Comité des Partenaires des mobilités
- Création de la commission mobilité du Comité de Développement
- Etude d'opportunité d'une (ou plusieurs) ZFE-m sur le territoire (prévue initialement dans le cadre de l'écriture du Plan Climat, mais plus cohérente à réaliser conjointement avec le PDMs)

à compléter

- reprendre les données de la case 'sous-actions' + données ateliers

Objectifs et finalités

S'assurer que chacun.e puisse se déplacer facilement sur le territoire, sans être dépendant.e d'un seul mode de transport

Typologie	Priorisation	Degré de maturité	Participe à l'Amélioration de la Qualité de l'Air
action stratégique	Fort	moyen	oui

Conditions de mise en œuvre

Pilote :	Laval Agglomération - Service Mobilité
Élu Référent :	Isabelle FOUGERAY - Vice-présidente aux Transports et aux Déplacements
Partenaire(s) :	<ul style="list-style-type: none"> - AMO pour la rédaction du Plan - Délégué des Transports en commun - Conseil Départemental de la Mayenne - Conseil Régional des Pays de la Loire
Financeur(s) :	Laval Agglomération
Budget prévisionnel :	180 000 € (élaboration 100 000 € + études 40 000 € + concertation 40 000 €)
Moyens humains :	0,5 ETP

Mise en œuvre

Étapes

- Dresser une liste des besoins et objectifs auxquels répondra le Plan de Mobilité Simplifié (PDMs)
- Evaluer les cohérences entre les réponses apportées par le PDMs et celles inscrites dans le Plan de Mobilité
- Recenser les réponses/offres/solutions existantes sur le territoire
- Recenser les solutions existantes pour la mobilité en milieu rural non existantes sur le territoire
- Recueillir les retours d'expériences sur le vécu, les besoins et les réticences de la population de Laval Agglomération
- Evaluer les solutions que Laval Agglomération pourrait mettre en place et inscrire dans le Plan de Mobilité simplifié
- Lancer la rédaction du PDMs

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

- Plan d'Amélioration de la Qualité de l'Air

Calendrier

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+
Lancement du Diagnostic + Concertation	Scénarios + Concertation	Validation + Concertation					

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
	+++		0
	Réduction des émissions de GES & séquestration carbone		Développement des énergies renouvelables
	+++		0
	Améliorer la qualité de l'air		Autres
	+++		

Avis de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Résultats

Objectif et Indicateur de suivi associé	Objectif et Indicateur d'impact associé
Rédaction du PDMs	à définir

Poursuivre le projet de la plateforme multi-modale
logistique Rail-Route

Action n°15

Axe 2 - Développer l'éco-mobilité et la vie de proximité

Objectif stratégique 2.II - Eco-transporter les marchandises et optimiser la
logistique

Descriptif de l'action

Présentation et contenu

à rédiger

- définir une plateforme multi-modale
- transport de marchandises
- utilisation par des transporteurs locaux
- situation géographique (réutilisation d'un espace déjà artificialisé - ancienne base travaux LGV)
- transfert camion-train

Objectifs et finalités

- Diminuer la part de transports carbonés dans le fret
- Développer les chaînes logistiques bas carbone
- Participer au développement des moyens de transport bas carbone

Typologie	Priorisation	Degré de maturité	Participe à l'Amélioration de la Qualité de l'Air
action opérationnelle	Fort	faible	oui

Conditions de mise en œuvre

Pilote :	Laval Agglomération
Élu Référent :	Jérôme ALLAIRE - Vice-président à la Transition économique et technologique du territoire
Partenaire(s) :	<ul style="list-style-type: none"> - SNCF Réseau - CCI - Conseil Régional des Pays de la Loire

	<ul style="list-style-type: none"> - Fédération Nationale des Transporteurs Routiers - Futurs utilisateurs (groupe Pigeon, Séché Environnement, Transports Bréger, Transports Coué-TRM ...) - OTC - Laval Economie - Rennes Métropol
Financeur(s) :	<ul style="list-style-type: none"> - Etat - plan de relance ferroviaire - Conseil Régional des Pays de la Loire - Contrat de Territoire Régional - Conseil Départemental de la Mayenne - Contrat de Territoire Départemental - Laval Agglomération
Budget prévisionnel :	12 millions d'euros
Moyens humains :	à définir

Mise en œuvre

Étapes

- Réaliser les études préalables (liste non exhaustive) :
 - * étude de marché
 - * analyse des montages juridiques et modalités d'exploitation
 - * étude d'exploitation
 - * étude d'impact
- Visiter d'autres sites pour optimiser le projet
- Définir la gouvernance du projet
- Aménager la plateforme (2 voies + embranchement provisoire)
- Mettre en place une solution transitoire
- Réaliser l'embranchement définitif

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

Calendrier							
2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+
	X	X	X	X	X	X	

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
+++		0	
	Réduction des émissions de GES & séquestration carbone		Développement des énergies renouvelables
+++		0	
	Améliorer la qualité de l'air		Autres
+++			

Avis de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Résultats

Objectif et Indicateur de suivi associé	Objectif et Indicateur d'impact associé
à définir	à définir

Décarboner la flotte des véhicules de transport en commun

Action n°16

Axe 2 - Développer l'éco-mobilité et la vie de proximité

Objectif stratégique 2.III - Décarboner les transports sur le territoire

Descriptif de l'action

Présentation et contenu

à rédiger

- bus thermiques >> bus électriques et GNV pour ceux qui réalisent les trajets les + longs (autonomie supérieure)

Objectifs et finalités

- Diminuer les émissions de GES liés au transport

- Améliorer la qualité de l'air

- Réduire l'utilisation d'énergies fossiles

Typologie	Priorisation	Degré de maturité	Participe à l'Amélioration de la Qualité de l'Air
action opérationnelle	Fort	moyen	oui

Conditions de mise en œuvre

Pilote : Laval Agglomération - Service mobilité

Élu Référent : Isabelle FOUGERAY - Vice-présidente aux Transports et aux Déplacements

Partenaire(s) : - Délégué des Transports en Commun

Financier(s) : Laval Agglomération

Budget prévisionnel : à définir

Moyens humains : 0,5 ETP

Mise en œuvre

Étapes

À rédiger

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

- Plan de Mobilité simplifié

Calendrier

2023

2024

2025

2026

2027

2028

2029

2030+

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET



Réduction des consommations d'énergie



Adaptation au changement climatique

++

0



Réduction des émissions de GES & séquestration carbone



Développement des énergies renouvelables

++

+



Améliorer la qualité de l'air



Autres

++

Avis de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Résultats

Objectif et Indicateur de suivi associé

à définir

Objectif et Indicateur d'impact associé

à définir

Accompagner les actions de décarbonation des entreprises de transport du territoire

Action n°17

Axe 2 - Développer l'éco-mobilité et la vie de proximité

Objectif stratégique 2.II - Eco-transporter les marchandises et optimiser la logistique

Descriptif de l'action			
Présentation et contenu			
à rédiger			
<ul style="list-style-type: none"> - entreprises de transports engagées dans la diminution de leur impact carbone - charte CO2, projet RSE, optimisation du transport des marchandises pour éviter les trajets superflus ... - entretiens Transports Bréger et Transports Coué-TRM - réaliser un suivi de ces entreprises, utiliser les réseaux existants localement pour les faire échanger sur leurs pratiques 			
Objectifs et finalités			
<ul style="list-style-type: none"> - Diminuer les émissions de GES liés au transport - Améliorer la qualité de l'air - Réduire l'utilisation d'énergies fossiles 			
Typologie	Priorisation	Degré de maturité	Participe à l'Amélioration de la Qualité de l'Air
action de sensibilisation	Fort	faible	oui

Conditions de mise en œuvre	
Pilote :	Laval Agglomération
Élu Référent :	Jérôme ALLAIRE - Vice-président à la Transition économique et technologique du territoire
Partenaire(s) :	Laval Economie
Financeur(s) :	Laval Agglomération

Budget prévisionnel :	à définir
Moyens humains :	0,25 ETP ?

Mise en œuvre

Étapes

- Identifier les entreprises de transport du territoire
- Identifier les réseaux locaux d'échanges
- Mettre en place une instance d'échanges de bonnes pratiques (réunions, petits déjeuners, ...)
- Réaliser un suivi d'indicateurs dédiés au secteur des transports
- Publier / communiquer sur les bonnes pratiques, les indicateurs...

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

- Projet de Plateforme Rail-Route

Calendrier

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
	++		0
	Réduction des émissions de GES & séquestration carbone		Développement des énergies renouvelables
	++		+
	Améliorer la qualité de l'air		Autres
	++		

Avis de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Résultats

Objectif et Indicateur de suivi associé	Objectif et Indicateur d'impact associé
à définir	à définir

Engager Laval Agglomération dans une démarche
'Reconnaissance Territoire Engagé pour la Nature'

Action n°18

Axe 3 - S'adapter aux changements climatiques pour garder une qualité de vie

Objectif stratégique 3.I - Régénérer la biodiversité et les milieux naturels

Descriptif de l'action

Présentation et contenu

Les actions du Plan Climat Air Energie Territorial ne se limitent pas à la réduction des consommations d'énergie, d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques. Ce vaste plan a aussi comme objectif principal de protéger et d'améliorer l'état de l'environnement. C'est ainsi que les milieux naturels, forestiers et agricoles et la biodiversité se voient alloués des actions spécifiques.

Laval Agglomération souhaite ainsi utiliser son Plan Climat Air Energie Territorial comme tremplin vers la reconnaissance "Territoire Engagé pour la Nature". Cette initiative vise à faire émerger, reconnaître et valoriser des plans d'actions en faveur de la biodiversité portés par des collectivités locales pour une durée de 3 ans.

Cet échelon est en effet déterminant pour répondre aux enjeux et aux spécificités de chaque territoire. A travers cette action, la collectivité s'engage ainsi à, entre autres, intégrer de la biodiversité à l'ensemble des politiques publiques menées (urbanisme, routes, gestion d'espaces, éducation, culture, etc.) et agir directement en faveur de la biodiversité en menant des actions ciblées (fauche tardive en bord de route, critères environnementaux dans les achats publics, objectif zéro phyto pour les espaces verts, etc.).

Laval Agglomération sera accompagné par le CPIE Mayenne Bas Maine pour élaborer son Plan d'Action et ainsi candidater dans les meilleurs conditions.

Objectifs et finalités

- Améliorer l'état de la biodiversité du territoire
- Prévenir les risques environnementaux
- Améliore le cadre de vie de la population

Typologie	Priorisation	Degré de maturité	Participe à l'Amélioration de la Qualité de l'Air
action stratégique	Fort	fort	

Conditions de mise en œuvre

Pilote :	Laval Agglomération - Service Biodiversité
-----------------	--

Élu Référent :	Marcel BLANCHET - Conseiller communautaire délégué aux paysages et à la biodiversité
Partenaire(s) :	<ul style="list-style-type: none"> - CPIE Mayenne Bas-Maine (accompagnement) - Conseil Régional des Pays de la Loire, - OFB (dispositif Life Artisan), - Agence de l'eau Loire-Bretagne, - Associations environnementales locales
Financeur(s) :	Laval Agglomération
Budget prévisionnel :	estimation à 100 000 €
Moyens humains :	1 ETP

Mise en œuvre

Étapes

- S'entretenir avec des collectivités ayant rejoint le dispositifs afin de recueillir des retours d'expérience
 - Etablir les instances d'élaboration du plan d'action qui sera proposé
 - Faire le bilan des actions menées par la collectivité, en cours et à venir en faveur de la biodiversité
 - Réaliser un état des lieux des actions mises en oeuvre par d'autres collectivités et transposables sur le territoire
 - Confronter les résultats du benchmark au bilan réaliser des actions en interne
 - Hiérarchiser ces actions en fonction de leur facilité de mise en oeuvre, de la disponibilité des moyens techniques, humains et financiers pour les réaliser et leur compatibilité avec les autres actions de la collectivité
 - Présenter aux élu.es les résultats de ce premier travail de recherche afin de déterminer les actions du futur plan d'action
 - Déterminer le dispositif de suivi et d'évaluation du plan d'action
 - Rédiger le plan d'action (prendre en compte les exigences du dispositif pour sa rédaction)
- * être impliquant, cohérent et proportionné : le plan d'action doit rassembler l'ensemble des services de la collectivité et les acteurs du territoire. Les actions mises en œuvre devront être proportionnées au regard des compétences et moyens de la collectivité ;
- * être mesurable, révisable et inscrit dans une perspective d'amélioration continue : il doit contenir des objectifs de résultat et prévoir un suivi de la mise en œuvre des actions et de leurs impacts ;
- * être impactant et additionnel : il doit conduire à des effets positifs, directs ou indirects, importants et proposer des actions qui vont au-delà de la réglementation et des actions passées ;

* être en lien avec l'action publique : il doit contribuer à la mise en œuvre des outils d'action publique régionaux et nationaux

- S'engager à réaliser un certains nombre de ces actions pour la biodiversité dans les 3 ans
- Candidater au dispositif
- Participer aux échanges de réseau des collectivités reconnues TEN

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

Calendrier

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+
X	X	X	X				

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
	0		++
	Réduction des émissions de GES & séquestration carbone		Développement des énergies renouvelables
	++		0
	Améliorer la qualité de l'air		Autres
	++		

Avis de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Résultats

Objectif et Indicateur de suivi associé	Objectif et Indicateur d'impact associé
à définir	à définir

Développer un Plan Nature en Ville sur la ville de Laval et Laval Agglomération pour allier activité humaine et végétalisation de l'espace public

Action n°19

Axe 3 - S'adapter aux changements climatiques pour garder une qualité de vie

Objectif stratégique 3.I - Régénérer la biodiversité et les milieux naturels

Descriptif de l'action

Présentation et contenu

Le développement urbain des décennies passées s'est en grande partie fait au détriment de la nature : plus de place a été donnée à la bétonisation qu'à la végétalisation. La nature en ville s'est trouvée reléguée à la simple ornementation ou limitée au sein des parcs et jardins.

Le dérèglement climatique et la perte massive de biodiversité nous font aujourd'hui prendre conscience des effets négatifs de ce développement urbain. Alors que le climat se réchauffe, les espaces urbains deviennent des îlots de chaleurs, néfastes pour la santé des habitant.es, tandis que la biodiversité a presque déserté les lieux.

C'est pourquoi la ville du 21ème siècle se doit de prendre acte des problèmes créés par la ville du passé et d'opérer sa mue. Laval Agglomération et la ville de Laval ne sont pas épargnés. C'est pourquoi les collectivités s'engagent à redonner de la place à la nature sur son territoire.

Un tel projet est porteur de multiples bénéfices : adaptation au changement climatique, retour de la biodiversité, amélioration du cadre de vie, etc. Pour mener son ambition à bien, Laval Agglomération et la ville de Laval élaboreront un programme d'actions complet, le Plan Nature en Ville.

S'entretenir avec des collectivités ayant rejoint le dispositif afin de recueillir des retours d'expérience.

J'ai ajouté dans les dossiers des actions le tableau actuel du plan nature en ville, qui a été réalisé pour aller chercher des financements, il n'a en aucun cas été concerté

Objectifs et finalités

- Améliorer l'état de la biodiversité du territoire
- Prévenir les risques environnementaux
- Améliore le cadre de vie de la population
- Préparer le territoire au changement climatique
- Améliorer la qualité de l'air

Typologie	Priorisation	Degré de maturité	Participe à l'Amélioration de la Qualité de l'Air
action stratégique	Fort	moyen	oui

Conditions de mise en œuvre

Pilote :	Laval Agglomération - Direction mutualisée Nature en ville
Élu Référent :	Isabelle EYMON - Adjointe à la Transition Ecologique à la ville de Laval
Partenaire(s) :	<ul style="list-style-type: none"> - Communes de Laval Agglomération - Office Français de la Biodiversité - Associations de protection de l'environnement locales (Mayenne Nature Environnement, CPIE Mayenne Bas-Maine)
Financier(s) :	<ul style="list-style-type: none"> - Laval Agglomération - Structures proposant des appels à projet (Agence de l'Eau, Etat (plan de relance, budget vert))
Budget prévisionnel :	estimation à 70 000 €
Moyens humains :	0,5 ETP

Mise en œuvre

Étapes

- Instaurer une gouvernance pour l'élaboration de ce Plan
- Etablir la méthodologie de travail d'écriture
- Définir la stratégie du territoire en matière de renaturalisation des espaces
- Identifier les projets du territoire et déterminer les conditions de mise en oeuvre

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

- Reconnaissance 'Territoire Engagé pour la Nature'
- Révisions des PLUi et SCoT

Calendrier

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
	0		++
	Réduction des émissions de GES & séquestration carbone		Développement des énergies renouvelables

	++		0
	Améliorer la qualité de l'air		Autres
	++		

Avis de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Résultats

Objectif et Indicateur de suivi associé à définir	Objectif et Indicateur d'impact associé à définir

Sensibiliser les acteurs du territoire à la qualité de l'Air

Action n°20

Axe 3 - S'adapter aux changements climatiques pour garder une qualité de vie

Objectif stratégique 3.I - Régénérer la biodiversité et les milieux naturels

Descriptif de l'action

Présentation et contenu

Le réchauffement climatique n'est pas la seule problématique en lien avec l'environnement à laquelle l'humanité fait aujourd'hui face, et limiter l'action individuelle et collective à ce seul enjeu pourrait se révéler dangeureux sur bien d'autres points.

Parmi les composantes de la problématique environnementale globale figure la détérioration de la qualité de l'air.

Les activités humaines sont en effet délétères pour l'air que nous respirons, engendrant des problèmes sanitaires pour les populations.

On ne présente plus le chiffre de 48 000 décès prématurés par an en France pour cause de qualité de l'air détériorée. C'est pourquoi ce plan intègre la lutte contre l'émissions de polluants atmosphériques, tels que le soufre ou l'oxyde d'azote.

Laval Agglomération s'engage ainsi, à travers son Plan Climat Air Energie Territorial, à mettre en oeuvre des actions pour diminuer la quantité d'émissions de polluants. Cette pollution, encore mal connue du grand public, nécessite en premier lieu des actions de sensibilisation. Il est en effet primordial, pour en atténuer l'ampleur, de faire connaître cette problématique, ses causes et ses solutions.

Quelques actions de sensibilisation prévues :

- Intégrer l'indice de Qualité de l'Air quotidien sur le site de Laval Agglomération et relayer sur les supports de communication disponibles en cas d'indice de mauvaise qualité
- Diffuser les résultats annuels du suivi de la qualité de l'air sur le territoire (réalisé par Air Pays de la Loire, sur 1 et bientôt 2 points de mesure sur le territoire)
- Poursuivre la diffusion des données du Pollinarium sentinelle située dans le jardin de la Perrine à Laval
- Sensibiliser à l'amélioration de la qualité de l'air dans le secteur agricole (à l'aide de la FD CUMA)
- Diffuser les règles d'interdiction de brûlage de déchets verts
- Communiquer sur les ordres de grandeur de pollution (par exemple : brûler 50 kg de déchets végétaux produit la même quantité de particules fines qu'une voiture diesel roulant sur plus de 13 000 kilomètres ou un chauffage au fioul fonctionnant sans arrêt pendant 3 mois)

En parallèle :

- Poursuivre la convention entre Air Pays de la Loire et Laval Agglomération (qui fournit entre autre les données BASEMIS de suivi du territoire en terme d'énergie-climat-pollution atmosphérique)

- Poursuivre la subvention d'investissement à Air Pays de la Loire pour l'installation et le renouvellement des stations de mesure sur le territoire des Pays de la Loire

Objectifs et finalités

- Faire prendre conscience des enjeux liés à la qualité de l'air
- Améliorer la qualité de l'air
- Intégrer l'enjeu qualité de l'air aux politiques publiques et activités du territoire

Typologie	Priorisation	Degré de maturité	Participe à l'Amélioration de la Qualité de l'Air
action opérationnelle	Fort	moyen	oui

Conditions de mise en œuvre

Pilote :	Laval Agglomération - Service PCAET
Élu Référent :	Bernard BOURGEAIS - Conseiller communautaire délégué aux solidarités et à l'accès aux soins
Partenaire(s) :	- Air Pays de la Loire - FD CUMA 53
Financeur(s) :	Laval Agglomération
Budget prévisionnel :	estimation à 5 000 €
Moyens humains :	0,25 ETP

Mise en œuvre

Étapes

- Monter en compétence sur le sujet de la qualité de l'air
- Faire le bilan, avec les services concernés, des actions menées, en cours et à venir en lien avec la qualité de l'air
- Identifier, pour chacun des groupes d'acteurs à sensibiliser (grand public, acteurs économiques, agricoles et institutionnels), les informations à transmettre - en lien avec leurs activités et les conséquences directes qu'ils subissent
- Identifier, pour chacun des acteurs, les canaux de communications pertinents pour des campagnes de sensibilisation
- Créer un groupe de travail avec les services concernés et le service communication
- Construire une stratégie de sensibilisation sur l'enjeu qualité de l'air

peut-être que l'idée que j'avais écrite en dessous est inadéquate s'il est question ici seulement de sensibilisation et non de plan d'actions ? s'il s'avère qu'il est question d'un plan d'actions, alors nous pourrions détailler pour chacun des acteurs à sensibiliser

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

Calendrier

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
	+		0
	Réduction des émissions de GES & séquestration carbone		Développement des énergies renouvelables
	++		0
	Améliorer la qualité de l'air		Autres
	++		

Avis de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Résultats

Objectif et Indicateur de suivi associé	Objectif et Indicateur d'impact associé
à définir	à définir

Construire une nouvelle usine de potabilisation de l'eau

Axe 3 - S'adapter aux changements climatiques pour garder une qualité de vie

Objectif stratégique 3.II - Préserver les grand et petit cycles de l'eau, et garantir un accès équitable et durable à cette ressource

Descriptif de l'action

Présentation et contenu

Laval Agglomération possède et exploite en régie la production et la distribution de la ville de Laval et d'une partie de l'agglomération.

Suite au Schéma Directeur de l'Alimentation en Eau Potable et de l'étude du devenir de l'usine actuelle de Pritz, Laval Agglomération a décidé de construire une nouvelle usine des eaux à environ 3 km en amont sur la commune de Changé.

Le projet a pour objectif la construction d'une nouvelle usine de production d'eau potable, le réaménagement de la station d'exhaure existante, sans modification de l'autorisation préfectoral de prélèvement de 32 000 m³/j (arrêté datant de 2009).

L'implantation de la nouvelle usine étant prévue sur le site de la Biochère à Changé, le projet comprend également la pose de l'ensemble des canalisations d'eau brute et d'eau traitée pour le raccordement au réseau existant. Par souci de sécurisation de la distribution d'eau potable, le projet prévoit également une alimentation directe de St Jean sur Mayenne, et une alimentation des réservoirs primaires de distribution de Laval par les boulevards périphériques.

Dans son ensemble, le projet prend en compte les contraintes environnementales fortes.

Entre autres, quelques éléments prégnants :

- la fabrication de l'eau de javel directement sur le site par hydrolyse. Cela diminuera le nombre de livraisons de sel (un par mois aujourd'hui, à une par an)
- l'amélioration du process de potabilisation permettant de passer de 10 à 20% de perte d'eau à 5%. Au final, ce sont 250 000 m³ d'eau prélevés en moins pour la même quantité finale d'eau produite. Cela passe par l'installation de moteurs à haut rendement (norme I.E.4 ou I.E.5), l'utilisation de filtralite, permettant un allongement du temps d'utilisation entre 2 lavages (et une économie d'eau de 0,5%).
- la plantation de plus de 200 arbres sur les merlons créés par le réemploi de la terre issue du terrassement du site. Un partenariat avec Mayenne Nature Environnement permettra de planter des espèces locales et intégrées au paysage.
- la prise en compte de la biodiversité, par l'installation de ruches, d'aménagements favorables à la petite faune, la création d'un bassin biodiversité (= mare)
- l'utilisation de matériaux bio-sourcés pour la construction de certains bâtiments et l'utilisation de la technique de rafraîchissement passif (= geocooling)

- la mise en place d'éléments pédagogiques sur le site, en lien avec le parc environnemental à proximité directe.
- la réutilisation de la chaleur fatale dans l'ensemble des bâtiments et la production d'électricité grâce à une installation photovoltaïque (autoconsommation entre 30 et 50%)

Objectifs et finalités

- Garantir une eau potable de qualité pour tous
- Optimiser la ressource en eau
- Protéger la ressource en eau

Typologie	Priorisation	Degré de maturité	Participe à l'Amélioration de la Qualité de l'Air
action opérationnelle	Fort	fort	

Conditions de mise en œuvre

Pilote :	Laval Agglomération - Direction Eau et Assainissement
Élu Référent :	Nadège DAVOUST - Vice-présidente à l'Eau et à l'assainissement
Partenaire(s) :	<ul style="list-style-type: none"> - SAFEGE - Ligne DAU - Eiffage Construction - Eurovia - Feljas & Masson - SPIE
Financeur(s) :	<ul style="list-style-type: none"> - Laval Agglomération - à compléter
Budget prévisionnel :	40 Millions d'euros
Moyens humains :	

Mise en œuvre

Étapes

Déjà réalisé :

- Avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale - arrêté du 15 juin 2020 pour la réalisation d'une étude d'impact

- Mise en place d'une Enquête Publique en 2021

A venir :

- juin 2023 : lancement des travaux de réseaux

- fin 2025 : livraison des bâtiments

- 2026 : mise en service

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

Calendrier

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+
X	X	X	X				

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
	0		0
	Réduction des émissions de GES & séquestration carbone		Développement des énergies renouvelables
	0		0
	Améliorer la qualité de l'air		Autres
	0		

Avis de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Résultats

Objectif et Indicateur de suivi associé	Objectif et Indicateur d'impact associé
à définir	à définir

Réviser le PLUi et SCoT du territoire sous l'angle de la transition écologique et climatique

Axe 3 - S'adapter aux changements climatiques pour garder une qualité de vie

Objectif stratégique 3.III - Aménager durablement en respectant les continuités écologiques et paysagères

Descriptif de l'action

Présentation et contenu

à rédiger

- 2 PLUi avant la fusion des 2 EPCI
- 1 SCOT sur le même périmètre
- nécessité de mettre à jour compte tenu des transitions en cours (ZAN, préservation des zones agricoles ...)
- nouveau PLUi sur l'ensemble du territoire
- SCOT sur un périmètre identique

Objectifs et finalités

- Profiter de la révision des deux PLUi pour y intégrer les enjeux liés aux transitions/y intégrer la question de l'aménagement sobre et durable
- Obtenir un PLUi unique sur le territoire post-fusion
- Engager la réflexion de la révision du SCOT, qui couvre le même territoire que le PLUi à venir

Typologie	Priorisation	Degré de maturité	Participe à l'Amélioration de la Qualité de l'Air
action stratégique	Fort	fort	

Conditions de mise en œuvre

Pilote :	Laval Agglomération - Service urbanisme
Élu Référent :	Christine DUBOIS - Vice-présidente aux Aménagements durables et à la qualité de vie
Partenaire(s) :	- Agence CRAAFT (Aménagement Foncier Territoire)

	- Bureau d'étude AMO
Financier(s) :	Laval Agglomération
Budget prévisionnel :	estimation à 150 000 €
Moyens humains :	1 ETP

Mise en œuvre

Étapes

Pour parvenir à une révision du PLUi, plusieurs phases :

- Tour des communes :
- Faire connaître le service Urbanisme de Laval Agglomération et les conseils qu'il peut apporter aux communes ('défrichage' de projet gratuit notamment)
- Créer une instance de travail commune regroupant les services urbanisme de toutes les communes de la collectivité afin de mettre les informations en commun et de se coordonner en vue de la rédaction du nouveau PLUi
- Former les agent.es des services urbanisme aux enjeux de l'aménagement sobre et durable
- Partager aux élu.es et agent.es des services urbanisme des données chiffrées et argumentées sur l'artificialisation des sols et l'évolution des surfaces naturelles et agricoles du territoire de Laval Agglomération et sur leur commune
- Etudier les projets d'aménagement engagés et à venir et faire un bilan au prisme de l'aménagement sobre et durable (réglementation ZAN)
- Cycle de formation des élus autour de la sobriété foncière

Au cours de 4 séances de travail progressif, les productions permettront d'alimenter le travail de révision des PLUi (ambitions politiques, les thématiques prioritaires, la définition d'OAP sur différents domaines (énergie renouvelable, biodiversité, habitat...), le format de livrable final, ...), la possibilité de nouveaux critères dans le nouveau PLUi (par exemple : intégration du coefficient de biotope, objectif de maintien des haies, favorisation de la pleine terre, etc.))

- Recrutement de l'AMO : 2024
- Travail de 4 ans
- Adoption en 2027

S-CoT

À rédiger

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

- Territoire Pilote de Sobriété Foncière

Calendrier							
2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+
Fin 2023 - Cahier des charges rédigé et prêt pour la consultation	Recrutement du bureau d'étude			Adoption du nouveau PLUi			

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET			
	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
	+++		+++
	Réduction des émissions de GES & séquestration carbone		Développement des énergies renouvelables
	+++		+++
	Améliorer la qualité de l'air		Autres
	+++		

Avis de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Résultats	
Objectif et Indicateur de suivi associé	Objectif et Indicateur d'impact associé
à définir	à définir

Accompagner les actions de continuité écologique du cycle de l'eau des Syndicats de bassin versants

Action n°23

Axe 3 - S'adapter aux changements climatiques pour garder une qualité de vie

Objectif stratégique 3.II - Préserver les grand et petit cycles de l'eau, et garantir un accès équitable et durable à cette ressource

Descriptif de l'action

Présentation et contenu

Les rivières ont subi des modifications importantes au fil des siècles : artificialisation des berges, mise en place de seuils ou de barrages, etc. Ces changements ont des conséquences néfastes sur le fonctionnement des écosystèmes associés. Les habitats se banalisent et la diversité biologique en est affectée. La qualité de l'eau se dégrade.

La continuité écologique se définit comme la libre circulation des organismes vivants et du transport des sédiments dans la rivière. Sa restauration doit permettre d'améliorer la qualité des eaux et de restaurer la fonctionnalité des habitats aquatiques le long des cours d'eau. La restauration de la continuité écologique suppose donc le rétablissement de dynamiques fluviales naturelles qui, de par les contraintes liées à l'artificialisation historique des cours d'eau, amélioreront significativement la qualité des milieux aquatiques.

Les syndicats de bassin versants sont les principaux acteurs qui oeuvrent à la restauration écologique du cycle de l'eau. Laval Agglomération, en tant que collectivité territoriale et donc comme acteur important du territoire, accompagne les actions portées par ces syndicats, au travers de leurs Contrats Territoriaux Eau (CT'Eau).

Objectifs et finalités

- Restaurer l'habitat de la biodiversité
- Améliorer le grand cycle de l'eau

Typologie	Priorisation	Degré de maturité	Participe à l'Amélioration de la Qualité de l'Air
action opérationnelle	Fort	fort	

Conditions de mise en œuvre

Pilote :	Laval Agglomération
Élu Référent :	Louis MICHEL - Vice-Président au Territoire zéro carbone, agriculture et transition alimentaire

Partenaire(s) :	- Syndicat de Bassin de l'Oudon - Syndicat de bassins JAVO (Jouanne Agglo Lavlal, Vicoïn et Ovette)
Financier(s) :	- Laval Agglomération - Conseil Départemental de la Mayenne - Agence de l'eau Loire-Bretagne
Budget prévisionnel :	budget de financement des syndicats à préciser
Moyens humains :	À préciser

Mise en œuvre

Étapes

À rédiger

- faire un point d'étape annuel de l'avancement des travaux prévus et réalisés sur le territoire dans le cadre des CT'Eau des 2 syndicats

- poursuivre le financement par Laval Agglomération de ces structures

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

- Reconnaissance 'Territoire Engagé pour la Nature'

Calendrier

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+
X	X	X	X	X	X	X	X

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
	0		+++
	Réduction des émissions de GES & séquestration carbone		Développement des énergies renouvelables
	+++		0
	Améliorer la qualité de l'air		Autres
	0		

Avis de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Résultats

Objectif et Indicateur de suivi associé	Objectif et Indicateur d'impact associé
à définir	à définir

Expérimenter la sobriété foncière dans le cadre du dispositif 'Territoire Pilote de Sobriété Foncière'

Action n°24

Axe 3 - S'adapter aux changements climatiques pour garder une qualité de vie

Objectif stratégique 3.III - Aménager durablement en respectant les continuités écologiques et paysagères

Descriptif de l'action

Présentation et contenu

Laval Agglomération est lauréate du dispositif 'Territoires Pilotes de Sobriété Foncière' depuis l'année 2022, aux côtés de 11 autres territoires.

Cette démarche vise à définir des méthodes et des outils de sobriété foncière pour les territoires volontaires. Il s'agit de :

- questionner l'usage des sols comme bien commun et ressource limitée, leur consommation pour l'urbanisation, leur valeur financière, agricole, paysagère ;
- tester in situ, avec les acteurs locaux et en mobilisant les opérateurs adéquats, des stratégies "zéro artificialisation nette" adaptées à ces territoires ;
- démontrer la possibilité ou les limites de l'intensification des usages et des fonctions urbaines, mais également du recyclage foncier et immobilier, afin de construire une ville plus attractive à l'aune des enjeux climatiques et environnementaux, économiques, sociaux et sanitaires.

Les objectifs pour Laval Agglomération sont les suivants :

- Construire une stratégie foncière vers le zéro artificialisation nette à horizon 2030 ;
- Nourrir les réflexions et travaux lancés en 2023 pour l'élaboration d'un nouveau PLUi et d'un nouveau SCoT ;
- Réfléchir à une nouvelle forme de développement économique et de l'habitat en :
 - * mobilisant les gisements fonciers du territoire (friches notamment) ;
 - * identifiant des espaces potentiels de renaturation ;
 - * intensifiant les espaces d'activités sous utilisés.
- Répondre au mieux aux besoins des habitants.

Objectifs et finalités

- Limiter l'artificialisation des sols
- Préserver les espaces naturels et agricoles

- Permettre la séquestration carbone

Typologie	Priorisation	Degré de maturité	Participe à l'Amélioration de la Qualité de l'Air
action opérationnelle	Fort	fort	

Conditions de mise en œuvre

Pilote :	Laval Agglomération - Services urbanisme opérationnel et réglementaire
Élu Référent :	Christine DUBOIS - Vice-présidente aux Aménagements durables et à la qualité de vie
Partenaire(s) :	<ul style="list-style-type: none">- Etat- Agence Nationale de la Cohésion des Territoires,- Direction Départementale des Territoires de la Mayenne,- CEREMA- Action Cœur de Ville (ACV),- Direction Générale de l'Aménagement du Logement et de la Nature (DGALN)- Plan Urbanisme Const
Financeur(s) :	<ul style="list-style-type: none">- Laval Agglomération- Banque des Territoires- Action Logement- ANAH- Fédération Nationale des CAUE (FNCAUE),- Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU),- Fédération Nationale des SCOT,- Conseil National de l'Ordre des Architectes (CNO)
Budget prévisionnel :	à affiner avec le service
Moyens humains :	1 ETP

Mise en œuvre

Étapes

- Accompagnement de Laval Agglomération dans le dispositif 'TPSF'
- Début 2023 - recrutement d'un groupement pour plusieurs missions :
- * 1er semestre 2023 - Révéler le foncier invisible : repérage du foncier mobilisable dans l'enveloppe urbaine de secteurs jugés prioritaires de l'EPCI, qualification et choix de sites de projets démonstrateurs.
- * jusqu'à fin 2023 - Expérimenter par des projets démonstrateurs sur les sites repérés en phase 1 au travers d'études pré-opérationnelles visant à tester des pistes de mobilisation de ce foncier.
- * En continu - Capitalisation de la démarche : dialogue entre les territoires, suivi national
- * En continu - Animation locale de la démarche : mise en dialogue des acteurs du territoire autour des enjeux de sobriété foncière, par l'animation du Comité des parties prenantes
- * En continu - Utilisation de l'outil Urbansimul National : cet outil du CEREMA a pour objectif d'aider à la constitution d'une démarche d'utilisation dans le cadre d'études d'observation du territoire
- Expérimenter la démarche d'un site de renaturation
- * Recenser et connaître les pratiques de renaturation
- * Rédiger une fiche des bonnes pratiques de renaturation
- * Sélectionner un site pilote pour un projet de renaturation

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

- Réviser le PLUi et SCoT du territoire sous l'angle de la transition écologique et climatique

Calendrier

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+
X	X						

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
	0		++
	Réduction des émissions de GES & séquestration carbone		Développement des énergies renouvelables
	++		0
	Améliorer la qualité de l'air		Autres
	+		

Avis de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Résultats

Objectif et Indicateur de suivi associé	Objectif et Indicateur d'impact associé
à définir	à définir

Formaliser un Plan d'adaptation au Changement Climatique

Action n°25

Axe 3 - S'adapter aux changements climatiques pour garder une qualité de vie

Objectif stratégique 3.III - Aménager durablement en respectant les continuités écologiques et paysagères

Descriptif de l'action

Présentation et contenu

à rédiger

- se préparer aux changements en cours et à venir
- choix fait de se concentrer sur la gestion des risques (état des lieux de l'existant) et surtout l'information de la population

Objectifs et finalités

- Prévenir les risques environnementaux liés au changement climatique
- Préparer le territoire et les habitants aux bouleversements en cours ou à venir par le changement climatique
- Améliorer le cadre de vie de la population

Typologie	Priorisation	Degré de maturité	Participe à l'Amélioration de la Qualité de l'Air
action stratégique	Faible	faible	oui

Conditions de mise en œuvre

Pilote :	Laval Agglomération - Service PCAET
Élu Référent :	Julien BROCAIL - Conseiller communautaire délégué aux énergies et à la lutte contre le réchauffement climatique
Partenaire(s) :	<ul style="list-style-type: none"> - Direction Départementale des Terroires de la Mayenne - Communes de l'Agglomération
Financeur(s) :	- Laval Agglomération

	- Fonds vert "ingénierie à l'étude adaptation CC"
Budget prévisionnel :	estimation à 20 000 €
Moyens humains :	0,25 ETP

Mise en œuvre

Étapes

- Développer la culture du risque par la communication, la sensibilisation et la formation et permettre l'appropriation collective
- S'accompagner des services d'organismes formateurs et/ou animateurs compétents dans le domaine
- Proposer des actions auprès des écoles pour que les enfants adoptent les bons gestes dès le plus jeune âge (diffusion de films ou vidéos, atelier de dessin, maquette, construction, stand, jeux de société, parcours d'enquête, etc)
- Encourager les citoyens à suivre des formations de premiers secours
- Multiplier les exercices de gestion de crise
- Proposer des actions auprès des seniors, car ce sont eux qui ont la mémoire des événements passés liés au risque. Il est donc important de recueillir leurs souvenirs et également leurs sentiments actuels vis-à-vis du risque, afin de partager et d'assurer la transmission de ces informations auprès des jeunes générations.

Dans un premier temps je voyais quelque chose de plus terre à terre :

- Recenser les documents dédiés 'Adaptation au Changement Climatique' qui pourraient être réalisés dans les communes
- Recenser les communes réglementairement obligées de réaliser un document de gestion des risques (PPRI, plan Communal de Sauvegarde)
- Identifier les communes ayant communiqué sur leur DICRIM
- Réaliser un DICRIM 'Agglo' et un plan de communication dédié auprès du grand public

Ensuite, pourquoi pas généraliser, mais pour le moment un nouveau plan n'est pas la priorité du COPIL PCAET

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

Calendrier							
2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+
		X	X				

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
	0		+++
	Réduction des émissions de GES & séquestration carbone		Développement des énergies renouvelables
	0		0
	Améliorer la qualité de l'air		Autres
	0		

Avis de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Résultats

Objectif et Indicateur de suivi associé	Objectif et Indicateur d'impact associé
à définir	à définir

Suivre les actions de santé environnementale du Contrat Local de Santé (CLS)

Action n°26

Axe 3 - S'adapter aux changements climatiques pour garder une qualité de vie

Objectif stratégique 3.III - Aménager durablement en respectant les continuités écologiques et paysagères

Descriptif de l'action

Présentation et contenu

Le Contrat Local de Santé est défini sur le territoire de Laval Agglomération, et non plus seulement sur le territoire de la ville de Laval.

Regroupement des 4 actions de Santé Environnementale du Contrat Local de Santé de Laval Agglomération.

* Action : Former et Informer la collectivité (agents et élus) sur la thématique des aménagements favorables à la santé

Les acteurs et partenaires locaux soulignent qu'il devient difficile de lutter contre les îlots de chaleur, en l'absence de suffisamment de végétaux, particulièrement au sein de la ville de Laval. En effet, certaines communes présentent un manque de végétalisation, notamment dû à la perte du végétal dans les bourgs du fait de la densification urbaine, la perte des haies suite au remembrement et une faible densité d'espaces verts sur Laval-centre et une partie de Laval Agglomération.

Contenu :

- Sensibiliser et acculturer les élus aux enjeux de l'aménagement favorable à la santé
- Communiquer auprès des élus (végétalisation et désimperméabilisation)
- Relayer les outils existants (webinaires, documentations, supports de communication...) et les actions de formation
- Créer des ateliers de découverte et de retours d'expériences
- Sensibiliser les services techniques à la démarche d'aménagement favorable à la santé

* Action : Travailler à la réduction des risques polliniques et à une meilleure adaptation des traitements médicamenteux des symptômes allergiques

Au moins un quart de la population française souffre d'allergie et l'allergie au pollen concerne 30 à 35 % des adultes et environ 20 % des enfants à partir de 9 ans. Selon l'INSERM, c'est trois fois plus qu'au début des années 2000. Cette amplification des cas trouve différentes explications : la pollution atmosphérique, les modifications des modes de vie et le réchauffement climatique notamment.

Le Réseau National de Surveillance des Allergies s'appuie sur différentes associations environnementales pour déployer des mesures des pollens dans l'air et en communiquer les résultats aux populations. Cela donne aux personnes allergiques la possibilité d'adapter leur traitement (moduler

la prise médicamenteuse en ciblant les périodes de pollinisation des végétaux auxquels ils sont sensibles).

Contenu :

- Développer la communication sur le pollinarium sentinelle en direction des professionnels de santé
 - Favoriser une végétalisation présentant un risque pollinique faible en relayant les outils existants et par la mise en place d'ateliers de retours d'expériences et d'échanges
- * Action : Agir pour une bonne régulation des espèces (faune et flore)

Les acteurs soulignent un manque de coordination (notamment entre les différentes communes) et de visibilité dans les actions de lutte contre les nuisibles. De plus, ils mettent en avant un manque de connaissances générales sur les caractéristiques de ces nuisibles et sur les comportements qu'il conviendrait d'adopter en conséquence. Enfin, selon eux les services sont peu connus et il y a un manque d'outils de prévention.

Contenu :

- Sensibiliser et former la population et les services techniques aux gestes préventifs (eaux stagnantes...)
 - Communiquer sur les modes de vie de ces espèces à réguler : frelon asiatique, chenille processionnaire, moustique tigre, berce du Caucase et assimilées (plantes urticantes et brûlantes)
 - Relayer les outils existants (webinaires, documentations, supports de communication...)
 - Créer des ateliers de découverte et de partage d'expériences (visites...)
 - Favoriser des temps de formation pour les professionnels
 - Inclure des gîtes pour espèces à protéger dans les projets d'aménagements
 - Réintroduire des prédateurs naturels et mettre les conditions favorables pour qu'ils restent
 - Sensibiliser et former à la nature ordinaire
- * Action : Travailler à la réduction des produits d'entretien chimiques

Les acteurs et partenaires locaux soulignent qu'il y a une faible connaissance par le public (agents, élus, habitants) des enjeux autour de la qualité de l'air intérieur. Il est donc nécessaire de sensibiliser la population en rappelant les gestes simples notamment autour de l'usage de certains produits chimiques et d'élargir les actions réalisées à Laval au reste des communes de l'agglomération.

De plus, il n'y a pas d'analyse systématique de la qualité de l'air intérieur dans les ERP ou ERT ou au domicile

Contenu :

- Promouvoir l'utilisation de produits d'entretien naturels (lien à faire avec le service de prévention des déchets)
- Développer des ateliers de sensibilisation et d'information sur les produits d'entretiens alternatifs et sur la dangerosité des produits pesticides (aérosols, produits anti-mouches...)
- Impulser des actions de sensibilisation sur l'agglomération (exposition itinérante sur la qualité de l'air intérieur)
- Informer les publics sur la dangerosité des produits de régulation des espèces

- Constituer un réseau d'ambassadeurs sur cette thématique, à l'image des ambassadeurs du tri qui font du porte à porte pour rappeler les bonnes pratiques

Objectifs et finalités

* Action : Former et Informer la collectivité (agents et élus) sur la thématique des aménagements favorables à la santé

Résultats attendus :

- Le développement de projets pilotes intégrant les aménagements favorables à la santé sur le territoire de l'agglomération est favorisé
- Chaque habitant a accès à un espace de nature à moins de 5 minutes de chez lui
- L'accès à la mobilité active (et de qualité) est facilité pour tous
- La lutte contre les îlots de chaleur est soutenue

* Action : Travailler à la réduction des risques polliniques et à une meilleure adaptation des traitements médicamenteux des symptômes allergiques

Résultats attendus :

- La connaissance du risque pollinique est mieux partagée

* Action : Agir pour une bonne régulation des espèces (faune et flore)

- L'augmentation de la biodiversité est favorisée
- La lutte contre la prolifération de certaines espèces végétales et animales (moustiques tigre, chenilles processionnaires, berce du Caucase, ambrosie...) est accompagnée et favorisée
- La présence de certaines espèces invasives, indésirables et défavorables à la santé est réduite

* Action : Travailler à la réduction des produits d'entretien chimiques

Au domicile et dans les ERP :

- L'exposition des populations aux produits chimiques dans l'air intérieur est diminuée
- L'utilisation de produits chimiques et de substances controversées est réduite
- La présence dans l'air de composés organiques volatiles (COV) est réduite

Typologie	Priorisation	Degré de maturité	Participe à l'Amélioration de la Qualité de l'Air
action opérationnelle	Fort	moyen	

Conditions de mise en œuvre

Pilote :

Laval Agglomération - Direction Santé et Handicap

Élu Référent :

Bernard BOURGEOIS - Conseiller communautaire délégué aux solidarités et à l'accès aux soins

Partenaire(s) :

- Agence Régionale de Santé Pays de la Loire
- Communes
- Services de Laval Agglomération
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- Réseau national de surveillance des allergies (RNSA)

	- Air Pays de la Loire
Financier(s) :	
Budget prévisionnel :	estimation à affiner avec le service
Moyens humains :	1 ETP

Mise en œuvre

Étapes

- Signature du Contrat
- Mise en oeuvre des actions

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

- Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
- Reconnaissance 'Territoire Engagé pour la Nature'

Calendrier

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+
x	x	x					

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
	0		0
	Réduction des émissions de GES & séquestration carbone		Développement des énergies renouvelables
	0		0
	Améliorer la qualité de l'air		Autres
	0		

Avis de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Résultats

Objectif et Indicateur de suivi associé	Objectif et Indicateur d'impact associé
à définir	à définir

Déployer le suivi de la qualité de l'air auprès des publics sensibles

Action n°27

Axe 3 - S'adapter aux changements climatiques pour garder une qualité de vie

Objectif stratégique 3.I - Régénérer la biodiversité et les milieux naturels

Descriptif de l'action

Présentation et contenu

à rédiger

proposition : développer l'installation de capteurs de qualité de l'air dans les lieux accueillant un public sensible

- > listing des lieux à déterminer
- > choix des capteurs
- > formation des agents à leur gestion
- > suivi des résultats et adaptation des pratiques

Objectifs et finalités

- Améliorer la qualité de l'air extérieur
- Améliorer la santé des publics sensibles

Typologie	Priorisation	Degré de maturité	Participe à l'Amélioration de la Qualité de l'Air
action opérationnelle	Fort	faible	oui

Conditions de mise en œuvre

Pilote :	Laval Agglomération
Élu Référent :	Bernard BOURGEOIS - Conseiller communautaire délégué aux solidarités et à l'accès aux soins
Partenaire(s) :	<ul style="list-style-type: none"> - CCAS - Direction Santé et Handicap - Air Pays de la Loire - Agence Régionale de Santé

	- Chambre d'Agriculture
Financier(s) :	- Laval Agglomération - Agence Régional de Santé
Budget prévisionnel :	estimation à 30 000 €
Moyens humains :	0,2 ETP

Mise en œuvre

Étapes

Plan de suivi de la qualité de l'air

- travailler avec Air Pays de la Loire et la Direction santé et handicap en charge du Contrat Local de Santé, qui touche les publics sensibles :

- Identifier les zones où la pollution de l'air est la plus forte
- Déterminer qui est le public sensible et identifier les zones occupées et utilisées
- Recenser les méthodes et organismes de suivi de qualité de l'air >> Air Pays de la Loire
- Faire le bilan des activités de suivi de qualité de l'air menées par la collectivité
- Décider des moyens techniques, humains et financiers alloués à cette action
- Déterminer les zones où seront installées des outils de suivi de la qualité de l'air >> 1 station aujourd'hui, bientôt une 2nde
- Déterminer qui sera en charge du suivi de la qualité de l'air
- Déterminer les modalités de suivi de la qualité de l'air
- Mettre en oeuvre un stockage fiable et accessible des données issues du suivi
- S'assurer du suivi et de la bonne réception des données
- S'assurer d'un stockage existant et facilement accessible pour les données issues du suivi
- Identifier les canaux de communication efficaces pour communiquer les alertes qualité de l'air au public sensible
- Identifier des actions d'urgence et élaborer une stratégie en cas d'alerte

Suivi technique de la qualité de l'air

développer l'installation de capteurs de qualité de l'air dans les lieux accueillant un public sensible

- > listing des lieux à déterminer
- > choix des capteurs
- > formation des agents à leur gestion

> suivi des résultats et adaptation des pratiques

Améliorer l'impact des activités agricoles sur la qualité de l'air

- Organiser des réunions d'information auprès des acteurs agricoles sur le territoire : présentation des enjeux sanitaires, des causes et des solutions, ainsi que des intérêts économiques de l'amélioration de la qualité de l'air
- Présenter le Plan national de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques (PREPA), ses objectifs et ses intérêts pour les agriculteurs
- Réduire l'impact de l'épandage en formant les acteurs agricoles à de nouvelles pratiques de travail avec le matériel
- adaptation des matériels

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

- Action de sensibilisation à la qualité de l'air
- Contrat Local de Santé

Calendrier

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+
X	X	X					

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

 Réduction des consommations d'énergie	 Adaptation au changement climatique
 Réduction des émissions de GES & séquestration carbone	 Développement des énergies renouvelables
 Améliorer la qualité de l'air	 Autres

Avis de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Résultats

Objectif et Indicateur de suivi associé	Objectif et Indicateur d'impact associé
à définir	à définir

Mettre en place un Contrat d'Objectif Territorial
"Territoire Engagé pour la Transition Ecologique" au
sein de Laval Agglomération

**Axe 4 - Transformer nos activités économiques et agricoles pour un
développement local soutenable et résilient**

**Objectif stratégique 4.I - Favoriser une économie circulaire et vertueuse au
profit de l'attractivité du territoire**

Descriptif de l'action

Présentation et contenu

L'ADEME et le Ministère de la Transition Ecologique ont proposé au territoire concerné la mise en place d'un Contrat d'Objectif Territorial visant à dynamiser les actions territoriales transverses en matière de Climat Air Energie et d'Economie Circulaire.

Un programme d'actions en 2 phases a été défini en annexe technique.

Son objectif est d'inscrire et de faire progresser le territoire sur la base des référentiels Climat Air Energie (CAE) et Economie circulaire (ECi) pour faire du territoire un "Territoire Engagé pour la Transition Ecologique".

L'objectif de réduction est de 15% de DMA en 2029 par rapport à 2010, soit -10000 t / an jusqu'en 2029.

Objectifs et finalités

- Assurer la prise en compte des enjeux environnementaux dans les politiques publiques
- Amplifier l'action du territoire en faveur de la transition écologique

Typologie	Priorisation	Degré de maturité	Participe à l'Amélioration de la Qualité de l'Air
action opérationnelle	Fort	moyen	oui

Conditions de mise en œuvre

Pilote :	Laval Agglomération - Service énergie-climat
Élu Référent :	Julien BROCAIL - Conseiller communautaire délégué aux énergies et à la lutte contre le réchauffement climatique
Partenaire(s) :	Ministère de la Transition Ecologique via l'ADEME

Financeur(s) :	ADEME + Conseil Régional PdL (part variable régionale au regard des indicateurs régionaux)
Budget prévisionnel :	450 000 €
Moyens humains :	0,5 ETP

Mise en œuvre

Étapes

Phase 1 :

- Audits des référentiels du programme Territoire Engagé pour la Transition Ecologique identifiant les forces et faiblesses de la politique climat air énergie et économie circulaire des collectivités.
- Identification et description des axes politiques et les projets forts ciblés pour diffuser la transition écologique et adopter une démarche territoriale intégrée.
- Récapitulatif et analyse des diagnostics territoriaux existants et complémentaires réalisés en phase 1.
- Mobilisation et renforcement de la gouvernance interne et externe qui alimentera les plans d'actions
- Elaboration d'un premier plan d'actions s'inscrivant dans les politiques et les projets forts identifiés.

Phase 2 :

- Suivi des plans d'actions régulier avec les gouvernances internes et externes.
- Amélioration continue pour enrichir les plans d'actions en affinant les connaissances de son territoire
- Evaluation en fin de phase 2 de la progression de sa politique de transition écologique avec les audits finaux des référentiels du programme Territoire Engagé pour la Transition Ecologique.

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

- SCoT
- PLUi
- Schéma directeur des déchets

Calendrier

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+
X	X	X	X				

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
	+++		++
	Réduction des émissions de GES & séquestration carbone		Développement des énergies renouvelables

	+++		+++
	Améliorer la qualité de l'air		Autres
	+++		

Avis de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Résultats

Objectif et Indicateur de suivi associé à définir	Objectif et Indicateur d'impact associé à définir

Adopter et mettre en oeuvre les actions du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Axe 4 - Transformer nos activités économiques et agricoles pour un développement local soutenable et résilient

Objectif stratégique 4.I - Favoriser une économie circulaire et vertueuse au profit de l'attractivité du territoire

Descriptif de l'action

Présentation et contenu

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés est réalisé à l'échelle de Laval Agglomération. Il doit coordonner les actions de prévention des déchets et

évaluer leur impact. Ce programme est obligatoire depuis le 1er janvier 2012 et est un des axes du schéma directeur déchets

Il contient des objectifs de réduction chiffrés, des actions et des indicateurs de suivi.

Il concerne uniquement les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) (= les déchets gros professionnels sont donc exclus).

Il contient 4 axes déclinés en actions :

Axe 1 – Prévention et gestion de proximité des biodéchets (Déploiement du compostage partagé, Poursuite du déploiement du compostage individuel, Promotion de la gestion intégrée des déchets de jardin)

Axe 2 – Promotion de la consommation responsable (Promotion de l'usage des textiles sanitaires lavables, Lutte contre le gaspillage alimentaire, Promotion de l'eau du

robinet, Promotion de la vente en vrac et la consigne, Promotion de l'économie de la fonctionnalité et de la consommation collaborative)

Axe 3 – Allonger la durée de vie des objets (Promotion du réemploi, Développer la réparation, Déploiement des filières REP)

Axe 4 – Exemplarité de Laval Agglomération (Commande publique responsable, Exemplarité fonctionnelle à travers les événements, manifestations, l'informatique, la gestion des espaces verts, la restauration collective, la construction durable, les couches lavables dans les crèches publiques, etc., Lier des partenariats avec les acteurs du territoire pour développer l'économie circulaire)

Objectifs et finalités

- Réduire la production de déchets sur le territoire de l'agglomération

Typologie

Priorisation

Degré de maturité

Participe à l'Amélioration de la
Qualité de l'Air

action stratégique	Fort	fort	
--------------------	------	------	--

Conditions de mise en œuvre

Pilote :	Laval Agglomération - Service Prévention des Déchets
Élu Référent :	Fabien ROBIN - vice-président aux déchets, recyclage et développement de l'économie circulaire
Partenaire(s) :	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil Départemental de la Mayenne - Conseil Régional des Pays de la Loire - ADEME - Chambre de Commerce et d'Industrie - Chambre des Métiers et de l'Artisanat - Associations et Entreprise d'insertions, de l'EES (Emmaüs, Alternatri, APES) - Associations en
Financeur(s) :	Laval Agglomération
Budget prévisionnel :	<p>Pour 2023, budget d'investissement de 271 400 € (aquisition composteurs individuels et collectifs, de broyeurs à végétaux)</p> <p>Pour 2023, budget de fonctionnement de 80 000 € (outils pédagogiques, Défi Zéro Déchets, Animations Semaine Européenne de Réduction)</p>
Moyens humains :	1 ETP (responsable du service)

Mise en œuvre

Étapes

- 14 mars 2022 : Délibération du bureau communautaire portant engagement de la démarche d'élaboration du PLPDMA 2021-2031
- Mars 2023 : 1ère réunion de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) suivi de la validation des élus communautaires
- Avril 2023 : 2nde réunion de la CCES
- Mai 2023 : Consultation publique
- Juin 2023 : validation en bureau communautaire et conseil communautaire

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

- PCAET
- PAT

Calendrier

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+
X	X	X	X	X	X	X	X

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
	0		0
	Réduction des émissions de GES & séquestration carbone		Développement des énergies renouvelables
	+		0
	Améliorer la qualité de l'air		Autres
	+		

Avis de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Résultats

Objectif et Indicateur de suivi associé	Objectif et Indicateur d'impact associé
à définir	à définir

Réhabiliter l'ancienne fonderie de Port-Brillet en un éco-lieu

Action n°30

Axe 4 - Transformer nos activités économiques et agricoles pour un développement local soutenable et résilient

Objectif stratégique 4.I - Favoriser une économie circulaire et vertueuse au profit de l'attractivité du territoire

Descriptif de l'action

Présentation et contenu

La fonderie Pebeco à Port-Brillet (Mayenne) a fermé ses portes depuis le 12 octobre 2011.

Ouverte au début du XVIIe siècle, la fonderie qui fabriquait des inserts de cheminée, des éléments de mobilier urbain et de décoration était la plus ancienne entreprise du département, employant jusqu'à 1000 salariés dans les années 1970.

Laval Agglomération souhaite réhabiliter ce lieu industriel majeur du département en un site d'accueil pour des entreprises spécialisées dans l'environnement et l'économie circulaire.

Le projet de réhabilitation comprend 3 axes majeurs :

1. Développer des projets stratégiques et emblématiques en milieu urbain
2. Maîtriser l'étalement urbain et l'artificialisation des sols
3. Prévenir les risques pour la santé de l'homme et pour l'environnement

Une démarche de concertation ambitieuse (réunions publiques, ateliers participatifs) viendra alimenter le projet selon 3 enjeux :

- la dimension mémorielle du lieu
- la vocation économique du lieu
- la continuité urbaine à repenser

et vers 3 publics-cibles :

- les acteurs porteurs de la mémoire du lieu, par leur proximité géographique ou leur proximité directe avec le sujet
- les acteurs économiques et les porteurs de projet du territoire
- les habitants de Port-Brillet

Objectifs et finalités

- Ambitions environnementales :

* Prendre en compte la trame verte et bleue, la biodiversité, protéger le captage d'eau,

* Favoriser l'économie circulaire (notamment lors des déconstructions, réutilisation sur site)

* Produire des énergies renouvelable

Ambitions économiques :

* Implanter une activité économique durable

* Favoriser l'économie circulaire, renforcer des filières exemplaires (textile, automobile) en lien avec les filières traditionnelles

* Piste de la formation sur des savoir-faire spécifiques

* Attirer des projets à hautes valeurs environnementales et humaines (RSE)

Typologie	Priorisation	Degré de maturité	Participe à l'Amélioration de la Qualité de l'Air
action opérationnelle	Fort	fort	

Conditions de mise en œuvre

Pilote :	Laval Agglomération - Service Petite Ville de Demain
Élu Référent :	Christine DUBOIS - Vice-présidente aux Aménagements durables et à la qualité de vie
Partenaire(s) :	- Laval Mayenne Aménagement - Atelier Ruelle (+ co-traitants architecture, paysage, concertation, communication, programmation urbaine, mobilité, études environnementales ...) - ADEME
Financier(s) :	- Laval Agglomération - Banque des Territoires
Budget prévisionnel :	2,3 millions € HT (280 000 € d'études + 1,69 million de travaux + 387 000 € de MOE)
Moyens humains :	0,5 ETP (en régie Laval Agglomération)

Mise en œuvre

Étapes

Objectifs à court terme : réinvestir le site

- Dépollution : déclassement du statut ICPE

- Déconstruction : mise à disposition de lots attractifs pour les entreprises
- Définir la gouvernance pour l'aménagement du site : étude sur la « société de projet »

Objectifs à moyen terme : déployer un éco-pôle

- Création des accès route de la Brûlatte
- Sécurisation et renaturation du Vicoin
- Cession des premiers lots
- AMI pour les lots suivants
- Projet de valorisation du patrimoine et d'équipements publics

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

- Dispositif 'Petites Villes de Demain' de la ville de Port-Brillet

Calendrier							
2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+
X							

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET			
	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
	+		0
	Réduction des émissions de GES & séquestration carbone		Développement des énergies renouvelables
	+		+
	Améliorer la qualité de l'air		Autres
	0		

Avis de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Résultats

Objectif et Indicateur de suivi associé	Objectif et Indicateur d'impact associé
à définir	à définir

Mettre en place un Projet Alimentaire Territorial

Action n°31

Axe 4 - Transformer nos activités économiques et agricoles pour un développement local soutenable et résilient

Objectif stratégique 4.I - Favoriser une économie circulaire et vertueuse au profit de l'attractivité du territoire

Descriptif de l'action

Présentation et contenu

Émergence du Projet Alimentaire Territorial (PAT) sur le territoire de Laval Agglomération de manière concertée.

Le PAT est impulsé par les acteurs d'un territoire souhaitant favoriser

le développement local et durable de l'agriculture et de l'alimentation. Il vise à relocaliser les systèmes alimentaires, du producteur au consommateur.

Les 6 axes retenus par les acteurs de la filière, qui aboutiront à l'écriture de fiche actions :

1. Protéger et valoriser les ressources naturelles (foncier, eau, biodiversité, qualité de l'air, etc.).
2. Soutenir et développer une agriculture durable, biologique, de proximité, solidaire et créatrice d'emplois.
3. Offrir un accès pour toutes et tous à une alimentation de qualité (assiette contribuant à la santé des mangeurs, décarbonée et équitable).
4. Permettre aux citoyens d'avoir des clés de compréhension et des moyens pour se nourrir durablement, tout au long de la vie.
5. Faire correspondre l'offre et la demande locales, tout en préservant la santé économique des acteurs, la vitalité des milieux naturels.
6. Co-construire la Politique alimentaire avec l'ensemble des parties prenantes du territoire, co-responsables de la réussite de sa mise en œuvre opérationnelle.

Objectifs et finalités

- Développer les circuits courts dans l'alimentation
- Accomagner et aider les agriculteurs installés et les futurs exploitants
- Promouvoir et favoriser les pratiques agricoles durables

Typologie	Priorisation	Degré de maturité	Participe à l'Amélioration de la Qualité de l'Air
action stratégique	Fort	fort	

Conditions de mise en œuvre

Pilote : Laval Agglomération - Service PAT

Élu Référent : Louis MICHEL - Vice-Président au Territoire zéro carbone, agriculture et transition alimentaire

Partenaire(s) : Acteurs des filières agro-alimentaires :

- Chambre d'agriculture de la Mayenne,
- Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (CIVAM bio),
- Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne (CIAP),
- Association de Développ

Financeur(s) :

- Programme National pour l'Alimentation
- France Relance (3 ans) : MASA
- ADEME
- Conseil Régional des Pays de la Loire

Budget prévisionnel : 150 000 € (3 ans)

Moyens humains : 1 ETP

Mise en œuvre

Étapes

Préfiguration du Projet Alimentaire Territorial : constitution et animation d'ateliers en direction des élus et des acteurs du territoire :

1- acculturation des élus aux problématiques environnementales et aux enjeux de souveraineté alimentaire : réalisé durant l'été 2022

2 - définition de l'ambition du PAT à l'horizon 2030 : réalisé à l'automne 2022

3 - organisation de la méthode de travail, calendrier, gouvernance

4 - écriture des fiches actions

5 - lancement des actions

6 - suivi et évaluation des actions

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

Calendrier							
2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+
3 - 4 - 5	6						

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
	+		++
	Réduction des émissions de GES & séquestration carbone		Développement des énergies renouvelables
	++		+
	Améliorer la qualité de l'air		Autres
	++		

Avis de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Résultats

Objectif et Indicateur de suivi associé	Objectif et Indicateur d'impact associé
<p>Non définis à l'heure actuelle > à co-construire</p> <p>Pourrait être :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'accompagnement à l'installation de futurs exploitants agricoles - Nombre de création/conversion de production bio - % d'approvisionnement en produits locaux bio et de quali 	<p>Non définis à l'heure actuelle > à co-construire</p> <p>Pourrait être :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la qualité des produits locaux <ul style="list-style-type: none"> - Qualité de l'eau - Santé des habitants - etc.

Favoriser les achats avec une empreinte carbone et climat limitée

Action n°32

Axe 4 - Transformer nos activités économiques et agricoles pour un développement local soutenable et résilient

Objectif stratégique 4.I - Favoriser une économie circulaire et vertueuse au profit de l'attractivité du territoire

Descriptif de l'action

Présentation et contenu

Le ministère de la Transition Écologique définit l'achat public durable comme « un achat public intégrant des dispositions en faveur de la protection de l'environnement, du progrès social, et favorisant le développement économique ». Cette démarche d'achat devient omniprésente dans les différentes politiques publiques (PCAET, RSE...) et réglementations (Loi TECV, Feuille de Route Économie circulaire,...) et représente près de 10% du PIB français, ce qui en fait un levier incontournable.

A l'heure actuelle, les achats durables et éthiques des collectivités sont réalisées au cas par cas et selon la sensibilité à ces sujets des personnes commanditaires.

La commande publique se doit d'améliorer son empreinte environnementale et la dimension sociale de ses achats, dans un souci d'exemplarité, inhérent au rôle d'acteur public.

Il est donc indispensable d'écrire, de mobiliser en interne afin de diffuser les bonnes pratiques.

Objectifs et finalités

- Réduire l'empreinte environnementale de la collectivité

Typologie	Priorisation	Degré de maturité	Participe à l'Amélioration de la Qualité de l'Air
action opérationnelle	Fort	faible	

Conditions de mise en œuvre

Pilote :	Laval Agglomération - Service Commande Publique
Élu Référent :	Michel Paillard, conseiller communautaire délégué à la commande publique et à l'éco-citoyenneté
Partenaire(s) :	- Association RESECO
Financeur(s) :	Laval Agglomération

Budget prévisionnel :	non évalué aujourd'hui
Moyens humains :	0,25 ETP

Mise en œuvre

Étapes

- Rédiger une charte de l'achat responsable
- *Réaliser un recensement actuel des bonnes pratiques
- * Mobiliser les acteurs et services
- * Ecrire la charte
- * Mettre en oeuvre et poursuivre l'action en s'informant de l'actualité législative et documentaire et en se formant pour partager les bonnes pratiques

- Evaluer la possibilité d'adhérer à une association favorisant la commande publique responsable (par le partage d'outils, de bonnes pratiques, d'exemples de cahiers des charges responsables ...)

- Engager la réduction de l'empreinte carbone du parc informatique et des pratiques associées pour respecter la Loi du 15 novembre 2021 (sensibilisation des agents, fresque du numérique, optimisation du parc, achats en reconditionné ...)

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

- Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Calendrier

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+
		X	X				

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
	++		0
	Réduction des émissions de GES & séquestration carbone		Développement des énergies renouvelables
	++		0
	Améliorer la qualité de l'air		Autres
	++		

Avis de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Résultats

Objectif et Indicateur de suivi associé	Objectif et Indicateur d'impact associé
à définir	à définir

Créer un observatoire du foncier agricole

Action n°33

Axe 4 - Transformer nos activités économiques et agricoles pour un développement local soutenable et résilient

Objectif stratégique 4.II - Accompagner l'activité agricole vers des systèmes moins émissifs, plus sobres et résilients

Descriptif de l'action

Présentation et contenu

Laval Agglomération, au travers du défi 1 de son projet de territoire, affiche sa volonté de "favoriser la transition agricole et alimentaire en définissant une politique agro-alimentaire d'agglomération".

Depuis 2019, Laval Agglomération a créé un groupe Agriculture afin d'engager des échanges, de manière régulière, sur les enjeux agricoles de son territoire : préservation du foncier agricole, transmission d'exploitation en faveur de l'installation, relocalisation de la production alimentaire.

Le groupe de travail Agriculture est composé de 8 élu.es de Laval Agglomération et 8 agriculteurs.rices. Il est co-animé par le service Environnement de Laval Agglomération et la Chambre d'Agriculture par l'intermédiaire d'une convention 2021-2023.

Il ressort des échanges au sein du groupe de travail, la nécessité de mettre en place une stratégie foncière en s'appuyant sur des outils cartographiques.

L'observatoire agricole permet de partager la connaissance des évolutions à venir sur le foncier : transmission d'exploitations (départ à la retraite, ...), cession foncière, développement urbain, projet d'installation. Ce partage facilite alors la définition de la stratégie globale de préservation et de mobilisation du foncier en conciliant prise en compte des besoins de la collectivité pour des projets d'aménagement urbain ou dans le cadre de son projet alimentaire et pérennisation de l'activité agricole.

Cet observatoire se base sur une meilleure connaissance de l'activité agricole à partir de données et en organisant des temps d'échange avec les agriculteurs et les élus, afin :

- d'anticiper les changements de destination des terres agricoles (aménagement urbain) afin de donner de la lisibilité aux exploitants
- de préserver les structures des exploitations à transmettre, éventuellement de les adapter, pour faciliter une voire plusieurs installations.
- d'identifier le foncier agricole mobilisable pour des projets alimentaires de proximité
- de constituer des réserves foncières, pour procéder à des échanges parcellaires ou pour compenser les pertes de surfaces agricoles
- d'apporter des propositions de gestion foncière plus adaptées
- de faciliter la protection des périmètres de captage d'eau.

Objectifs et finalités

- Préserver les espaces agricoles
- Conduire une politique d'aménagement du territoire cohérente avec le maintien d'une activité agricole viable
- Agir pour la transmission des exploitations agricoles
- Encourager les exploitants agricoles aux évolutions

Typologie	Priorisation	Degré de maturité	Participe à l'Amélioration de la Qualité de l'Air
action opérationnelle	Fort	moyen	

Conditions de mise en œuvre

Pilote :	Chambre d'Agriculture de la Mayenne
Élu Référent :	Louis MICHEL - Vice-Président au Territoire zéro carbone, agriculture et transition alimentaire
Partenaire(s) :	<ul style="list-style-type: none">- Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) Pays de la Loire- Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) Mayenne- Groupe Agriculture de Laval Agglomération
Financeur(s) :	<ul style="list-style-type: none">- Laval Agglomération- Chambre d'Agriculture
Budget prévisionnel :	<ul style="list-style-type: none">- Accompagnement et suivi individuel sur les 3 premières communes : 18 jours * 600 € = 10 800 € HT- Etat des lieux et accompagnement, suivi individuel sur 3 autres communes : 27 jours * 600 € = 16 200 €
Moyens humains :	0,1 ETP

Mise en œuvre

Étapes

Dans le cadre de la convention avec la chambre d'agriculture, un premier travail a été réalisé sur les communes de Changé, Saint Berthevin et l'Huisserie pour tester la méthode.

Une cartographie des exploitations a été réalisée en compilant plusieurs bases de données (registre parcellaire, fichier des agriculteurs de plus de 57 ans, fichier des producteurs en circuits courts, nouveaux installés...). Les périmètres des projets urbains (habitat, activité, autres) sont superposés afin de mettre en avant des secteurs à enjeux potentiels avec impact de l'urbanisation sur une ou plusieurs exploitations.

Ces données apportent de premiers éléments, nécessaires à l'atteinte des 5 objectifs définis précédemment.

Il s'agit maintenant compléter ce travail :

- en mettant en œuvre l'accompagnement et le suivi des situations individuelles identifiées sur les 3 premières communes, en lien avec un groupe de travail communal, animé par la chambre d'agriculture et un référent-animateur Laval Agglomération qui reste à identifier
- en poursuivant la démarche sur 3 autres communes sur lesquelles sont également identifiés des enjeux en terme de partage du foncier.

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

- PLUi

Calendrier

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+
	X	X	X				

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

 Réduction des consommations d'énergie	0	 Adaptation au changement climatique	0
 Réduction des émissions de GES & séquestration carbone	0	 Développement des énergies renouvelables	0
 Améliorer la qualité de l'air	0	 Autres	0

Avis de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Résultats

Objectif et Indicateur de suivi associé	Objectif et Indicateur d'impact associé
à définir	à définir

Suivre les actions du Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE) 'Evolution des pratiques agricoles pour en atténuer les effets sur le climat'

Axe 4 - Transformer nos activités économiques et agricoles pour un développement local soutenable et résilient

Objectif stratégique 4.II - Accompagner l'activité agricole vers des systèmes moins émissifs, plus sobres et résilients

Descriptif de l'action

Présentation et contenu

Les impacts du changement climatique sur les exploitations agricoles s'aggravent et s'amplifient depuis quelques années. Les agriculteurs subissent les aléas climatiques car ces phénomènes ne sont pas anticipés. Cela engendre des tensions dans la gestion au quotidien de leurs exploitations (manque de fourrage pour le cheptel) et des charges économiques supplémentaires lorsqu'il faut pallier le manque ou lorsque les conditions de mise en culture ne sont pas optimales.

En parallèle, il existe une prise de conscience collective sur la nécessité d'agir pour le climat. L'agriculture est un acteur incontournable, tant parce qu'elle est émettrice de GES, mais également par son rôle de stockage carbone.

Ces 2 enjeux réunis, il était nécessaire que les agriculteurs se saisissent de ce sujet et en deviennent acteurs.

Durant la phase d'émergence du collectif, les 13 agriculteurs réunis ont défini les 3 thèmes principaux à travailler afin de gagner en efficacité tout en limitant les effets des pratiques sur le climat :

- Gagner en autonomie fourragère
- Améliorer la fertilité des sols
- Tendre vers plus de sobriété

Ces thèmes seront traités sur les 3 années de l'existence du GIEE

Objectifs et finalités

- Accompagner l'adaptation des pratiques des acteurs agricoles face au changement climatique
- Assurer le maintien d'une agriculture locale
- Faire découvrir de nouvelles pratiques agricoles aux agriculteurs du collectif et les accompagner dans ces change

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
+		+	
	Réduction des émissions de GES & séquestration carbone		Développement des énergies renouvelables
+		+	
	Améliorer la qualité de l'air		Autres
+			

Avis de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Résultats

Objectif et Indicateur de suivi associé	Objectif et Indicateur d'impact associé
à définir	à définir

Installer une ferme urbaine sur la Plaine d'Aventure

Action n°35

Axe 4 - Transformer nos activités économiques et agricoles pour un développement local soutenable et résilient

Objectif stratégique 4.II - Accompagner l'activité agricole vers des systèmes moins émissifs, plus sobres et résilients

Descriptif de l'action

Présentation et contenu

Ces thèmes seront traités sur les 3 années de l'existence du GIEE

Objectifs et finalités

- Créer de l'emploi dans les filières d'avenir, notamment des emplois dit "verts" et "verdissants"
- Améliorer la situation de personnes défavorisées
- Développer la production alimentaire locale

Typologie	Priorisation	Degré de maturité	Participe à l'Amélioration de la Qualité de l'Air
action opérationnelle	Fort	fort	

Conditions de mise en œuvre

Pilote :	Laval Agglomération - Service Politique de la Ville
Élu Référent :	Patrice MORIN - Conseiller Délégué À la politique de la ville et aux gens du voyage
Partenaire(s) :	<ul style="list-style-type: none"> - CIVAM Bio - Chambre Agriculture de la Mayenne - INRAE - ANRU
Financeur(s) :	<ul style="list-style-type: none"> - Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) - Conseil Départemental de la Mayenne - Contrat de Région

	- Fonds Vert - ADEME
Budget prévisionnel :	2 millions d'€
Moyens humains :	1 ETP

Mise en œuvre

Étapes

- Lancer les études pour la création de la ferme urbaine
- * Recenser les attentes des habitants destinataires
- * Réaliser les études du sol
- * Modéliser la production : quantités à produire, travail par saison, main d'oeuvre nécessaire pour atteindre des objectifs de quantités produites
- * Réaliser un état des lieux de la biodiversité du lieu
- * Déterminer les mesures d'accompagnement pour espèces protégées nécessaires
- * Mener une étude du schéma hydraulique (circulation d'eau, connexion, utilisation/ irrigation)
- * Déterminer le type d'agriculture utilisé : bio, agroécologie, agroforesterie, etc.
- * Déterminer le type de produits produits : légumes, fruits, céréales, viande, miel, etc.
- * Réaliser le design permacole : agencement entre les zones de production, de soutien, exposition, proximité entre proies/prédateurs, etc.
- * Faire connaître le projet : présenter, lever les peurs, emmener les gens dans le projet, etc.
- * Rédiger le cahier des charges de la future ferme pour la recherche d'AMO
- * Réaliser le business model de la ferme
- * Déterminer les statuts de la ferme : ferme privée, ferme publique ou un mix entre les deux
- Organiser la vente des produits
- * Créer une offre de paniers à tarification sociale à destination du public à faibles revenus
- * Organiser la livraison de produits pour les personnes à mobilité réduite
- * Réfléchir sur la création d'un stand sur les marchés de Laval Agglomération
- * Etudier la possibilité de recréer un marché dans le quartier Saint Nicolas
- * Créer des partenariats avec les autres dispositifs solidaires (par exemple, le restaurant solidaire le Belvédère)
- Former des habitants et habitantes aux métiers de l'agriculture

- * Réaliser de l'insertion par l'emploi grâce à la ferme urbaine, en lien avec les actions du Territoire Zéro Chômeur Longue Durée
- * Proposer des formations et stages pour créer des ou faire monter en compétences sur les métiers de l'agriculture et la vente directe
- * Créer un partenariat avec le lycée agricole
- Sensibiliser la population du territoire
- * Organiser des visites et des formations pour le grand public
- * Proposer aux habitants et habitantes de cueillir eux-mêmes leur nourriture
- * Organiser des conférences et des débats sur la ferme urbaine sur les thématiques liées à la ferme urbaine (agriculture, alimentation, biodiversité, eau, etc.)
- * Proposer des actions de bénévolat

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

- Dispositif Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée

Calendrier

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+
X	X	X	X	X	X	X	X

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
+		+	
	Réduction des émissions de GES & séquestration carbone		Développement des énergies renouvelables
+		0	
	Améliorer la qualité de l'air		Autres
+			

Avis de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Résultats

Objectif et Indicateur de suivi associé	Objectif et Indicateur d'impact associé
à définir	à définir

Rédiger un cahier des charges permettant aux entreprises de prendre en compte la sobriété foncière et la préservation de la biodiversité dans leurs projets d'installation

Axe 4 - Transformer nos activités économiques et agricoles pour un développement local soutenable et résilient

Objectif stratégique 4.III - Appuyer les acteurs économiques dans l'optimisation des flux et la gestion des ressources naturelles

Descriptif de l'action

Présentation et contenu

Laval Economie a rédigé sa nouvelle feuille de route en 2022, avec comme point central la performance durable.

A ce titre, l'un des chantiers à engager concerne la sobriété foncière et la prise en compte de la biodiversité dans les Zones d'Activités Economiques.

Ce chantier se décline en plusieurs orientations :

- la révision des tarifs fonciers
- la réaction d'un cahier des charges fixant des objectifs sur la qualité de l'aménagement des ZAE, la prise en compte de la sobriété foncière et de la biodiversité
- la poursuite des grands projets engagés sur le territoire (Parc Grand Ouest, Revitalisation de la zone des Touches, Fonderie de Port-Brillet)

La rédaction d'un cahier des charges permettra de réunir à la fois des élu.es, des interlocuteurs.rices techniques et des chef.fes d'entreprises, pour travailler sur des critères et des conditions de mise en oeuvre ces deux enjeux.

Objectifs et finalités

- Préserver les sols naturels et agricoles de l'artificialisation des sols
- Améliorer l'état de la biodiversité
- Créer de nouveaux référentiels favorables à la biodiversité et aux espaces naturels

Typologie	Priorisation	Degré de maturité	Participe à l'Amélioration de la Qualité de l'Air
action opérationnelle	Fort	faible	

Conditions de mise en œuvre

Pilote :	Laval Economie
Élu Référent :	Nicole BOUILLON - vice-présidente au développement des entreprises et de l'économie sociale et solidaire
Partenaire(s) :	- Entreprises du territoire - Laval Agglomération - Service Biodiversité - Laval Agglomération - Service Urbanisme
Financeur(s) :	Laval Economie
Budget prévisionnel :	estimation à 5 000€
Moyens humains :	0,5 ETP (2 agents)

Mise en œuvre

Étapes

- Réunir tous les parties prenantes du chantier
- Définir les critères à mettre en oeuvre et à suivre pour garantir une sobriété et la conservation ou l'amélioration de la biodiversité dans les ZAE
- Rédiger le document final
- Diffuser ce document auprès des entreprises déjà installées dans les ZAE gérées par Laval Agglomération et aux entreprises souhaitant s'installer sur le territoire.

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

- PLUi

Calendrier

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+
X	X						

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
	0		0
	Réduction des émissions de GES & séquestration carbone		Développement des énergies renouvelables
	++		0



Améliorer la qualité de l'air



Autres

0

Avis de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Résultats

Objectif et Indicateur de suivi associé

à définir

Objectif et Indicateur d'impact associé

à définir

Créer un fonds d'aide aux projets à moindre coût environnemental des entreprises : le "Prêt Initiative Impact"

Axe 4 - Transformer nos activités économiques et agricoles pour un développement local soutenable et résilient

Objectif stratégique 4.III - Appuyer les acteurs économiques dans l'optimisation des flux et la gestion des ressources naturelles

Descriptif de l'action

Présentation et contenu

Le Réseau Initiative Mayenne, en association avec Laval Économie, lance le prêt Initiative Impact, un nouveau prêt

pour accompagner les entreprises sur le territoire qui souhaitent engager une démarche globale RSE.

Grâce à l'avance remboursable Initiative Impact, le Réseau Initiative Mayenne soutient les entreprises dans leur

engagement de transitions, d'un montant minimum de 15 000€ et maximum de 40 000€, attribuée à l'entreprise morale.

Elle est sans garantie personnelle et à taux 0.

L'Avance remboursable Initiative Impact est consentie dans le cadre d'un projet engagé dans une démarche RSE selon

les critères suivants :

- Environnementaux (mobilité des salariés, réduction impact, biodiversité, locaux performants, fournisseurs utilisant

des matériaux renouvelables, écoconception des produits...)

- Social (égalité homme/femmes, plan de formation...)

- Économie sociétale (création d'un comité développement local, insertion des jeunes, seniors...)

- Économie territoriale (fournisseurs locaux, clients ...)

Ce prêt sera accordé par un comité d'experts sur la base d'un dossier et d'une grille impact que l'entreprise aura

préalablement remplie. L'entreprise devra ensuite présenter son dossier devant ce comité constitué de banquiers,

experts-comptables, chefs d'entreprise, chargés mission RSE. Ce comité décidera du montant du prêt et de la nature de ce dernier.

Objectifs et finalités

Accompagner et soutenir financièrement des projets d'entreprise visant à améliorer leur performance globale (performances économique, environnementale et sociale).

Typologie	Priorisation	Degré de maturité	Participe à l'Amélioration de la Qualité de l'Air
action opérationnelle	Moyen	fort	

Conditions de mise en œuvre

Pilote :	Laval Economie
Élu Référent :	Nicole BOUILLON - vice-présidente au développement des entreprises et de l'économie sociale et solidaire
Partenaire(s) :	- Réseau Initiative Mayenne
Financier(s) :	- Réseau Initiative Mayenne
Budget prévisionnel :	à affiner avec le service
Moyens humains :	0,25 ETP

Mise en œuvre

Étapes

- Rédiger le dossier et la grille d'impact du projet d'entreprise
- Complétude du dossier par l'entreprise
- Présentation du dossier devant un jury, qui détermine le montant et la nature du prêt accordé*

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

Calendrier

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+
Mise en œuvre du dispositif	X							

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
---	---------------------------------------	---	-------------------------------------

	++		++
	Réduction des émissions de GES & séquestration carbone		Développement des énergies renouvelables
	++		++
	Améliorer la qualité de l'air		Autres
	++		

Avis de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Résultats

Objectif et Indicateur de suivi associé	Objectif et Indicateur d'impact associé
à définir	à définir

Mettre en place et développer l'outil 'Solution Partage' afin de favoriser la mutualisation des ressources entre les entreprises

Axe 4 - Transformer nos activités économiques et agricoles pour un développement local soutenable et résilient

Objectif stratégique 4.III - Appuyer les acteurs économiques dans l'optimisation des flux et la gestion des ressources naturelles

Descriptif de l'action

Présentation et contenu

Laval Economie a rédigé sa nouvelle feuille de route en 2022, avec comme point central la performance durable.

A ce titre, l'un des chantiers à engager est l'amélioration de la mutualisation des ressources entre les entreprises.

L'objectif est de développer la mise en circulation de produits pour créer des synergies déchets-ressources entre les entreprises.

Objectifs et finalités

- Limiter l'impact environnemental des entreprises du territoire
- Développer de nouveaux modes de consommation et les filières associées

Typologie	Priorisation	Degré de maturité	Participe à l'Amélioration de la Qualité de l'Air
action opérationnelle	Moyen	faible	

Conditions de mise en œuvre

Pilote :	Laval Economie
Élu Référent :	Nicole BOUILLON - vice-présidente au développement des entreprises et de l'économie sociale et solidaire
Partenaire(s) :	- Solutions&Co (agence de développement économique de la Région des Pays de la Loire)
Financeur(s) :	Laval Economie

Budget prévisionnel :	à affiner avec le service
Moyens humains :	0,25 ETP

Mise en œuvre

Étapes

Ce chantier se décline en plusieurs orientations :

- Tester l'intérêt des entreprises sur une économie circulaire de ce type
- Engager la réflexion sur l'outil le plus pertinent de s'appuyer
- Déterminer le mode d'animation de cet outil pour favoriser sa connaissance et son utilisation par les entreprises

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

Calendrier							
2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+
X							

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
	++		0
	Réduction des émissions de GES & séquestration carbone		Développement des énergies renouvelables
	++		++
	Améliorer la qualité de l'air		Autres
	++		

Avis de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Résultats

Objectif et Indicateur de suivi associé	Objectif et Indicateur d'impact associé
à définir	à définir

Réorienter l'aide financière à l'agrandissement des entreprises vers une aide à la rénovation énergétique

Axe 5 - Devenir plus autonome en maîtrisant nos consommations et notre production d'énergie

Objectif stratégique 5.I - Rénover et construire de manière exemplaire

Descriptif de l'action

Présentation et contenu

Laval Economie a rédigé sa nouvelle feuille de route en 2022, avec comme point central la performance durable.

A ce titre, l'un des chantiers à engager est l'évolution des aides aux entreprises.

Les objectifs affichés de ce chantier sont :

- Mettre en place un dispositif à impact direct pour l'entreprise et agissant en faveur de la transition environnementale
- Créer un fonds de soutien au commerce de proximité
- Soutenir les projets à fort engagement RSE via un fonds de prêt dédié

L'une des orientations concerne la réorientation d'une aide à l'immobilier existante vers un dispositif de soutien à la rénovation énergétique et à la production d'énergie renouvelable.

Objectifs et finalités

- Réorienter les flux financiers pour de nouveaux paradigmes préservateurs des sols naturels et agricoles

Typologie	Priorisation	Degré de maturité	Participe à l'Amélioration de la Qualité de l'Air
action opérationnelle	Fort	moyen	

Conditions de mise en œuvre

Pilote : Laval Economie

Élu Référent : Nicole BOUILLON - vice-présidente au développement des entreprises et de l'économie sociale et solidaire

Partenaire(s) : Conseil Régional des Pays de la Loire

Financeur(s) :	Laval Economie
Budget prévisionnel :	à affiner avec le service
Moyens humains :	0,25 ETP

Mise en œuvre

Étapes

- Etablir des règles d'attribution de l'aide financière

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

Calendrier							
2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
	++		0
	Réduction des émissions de GES & séquestration carbone		Développement des énergies renouvelables
	++		++
	Améliorer la qualité de l'air		Autres
	++		

Avis de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Résultats

Objectif et Indicateur de suivi associé	Objectif et Indicateur d'impact associé
à définir	à définir

Proposer des aides financières aux propriétaires ayant des projets de rénovation de leur logement ou copropriété

Axe 5 - Devenir plus autonome en maîtrisant nos consommations et notre production d'énergie

Objectif stratégique 5.I - Rénover et construire de manière exemplaire

Descriptif de l'action

Présentation et contenu

Laval Agglomération en partenariat avec le service national France Rénov' et la Maison de l'Habitat accompagnent les propriétaires, copropriétaires ou investisseurs dans leurs projets de rénovation énergétique, au travers du dispositif "Laval Agglo Rénov". Ce dispositif est accessible à tous les ménages, sans conditions de ressources, et donne accès à :

- des conseils personnalisés pour aborder les questions d'économie d'énergie dans les logements
- une connaissance des aides financières mobilisables selon la situation
- un accompagnement aux demandes de subventions

Le service Habitat de Laval Agglomération propose à tous les propriétaires, occupants ou non, quels que soient leurs revenus, des aides à la rénovation des logements.

Plusieurs aides sont disponibles :

- pour l'utilisation de matériaux biosourcés
- pour la réalisation de l'audit énergétique du logement

L'attribution des aides est conditionnée au gain énergétique global après travaux, au minimum de 35 %, que les travaux soient réalisés par des entreprises certifiées RGE et que le bénéficiaire soit accompagné par un conseiller France Rénov' (acte A2 ou A4 de la PTRE de Laval Agglomération).

Objectifs et finalités

- Diminuer les émissions de GES liées au bâtiment
- Augmenter la part de bâti rénové
- Réduire les consommations énergétiques du territoire
- Améliorer la qualité de l'air

Typologie	Priorisation	Degré de maturité	Participe à l'Amélioration de la Qualité de l'Air
action opérationnelle	Moyen	fort	

Conditions de mise en œuvre

Pilote : Laval Agglomération - Service Habitat

Élu Référent : Sylvie VIELLE - vice-présidente Habitat, logements et rénovation thermique

Partenaire(s) :
- Maison de l'Habitat (Soliha Mayenne)
- ANAH

Financier(s) : Laval Agglomération

Budget prévisionnel : à affiner avec le service

Moyens humains : 0,5 ETP

Mise en œuvre

Étapes

- Proposer des aides financières pour la rénovation énergétique des bâtiments, accessibles pour tous les propriétaires, pour la réalisation d'audits énergétiques
- Proposer des aides financières pour la rénovation énergétique des bâtiments, accessibles pour tous les propriétaires, dès lors que la rénovation apporte un gain de 35% d'économie sur les consommations énergétiques
- Proposer des aides financières pour la rénovation énergétique des bâtiments, accessibles pour tous les propriétaires, pour l'utilisation de matériaux biosourcés

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

Calendrier

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+
X	X	X	X				

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
	++		0
	Réduction des émissions de GES & séquestration carbone		Développement des énergies renouvelables
	++		++
	Améliorer la qualité de l'air		Autres

++

Avis de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Résultats

Objectif et Indicateur de suivi associé

à définir

Objectif et Indicateur d'impact associé

à définir

Expérimenter le développement de l'habitat léger en faisant collaborer le service urbanisme et les porteurs de projets

Axe 5 - Devenir plus autonome en maîtrisant nos consommations et notre production d'énergie

Objectif stratégique 5.I - Rénover et construire de manière exemplaire

Descriptif de l'action

Présentation et contenu

De plus en plus de français se posent la question, de passer de leur habitation conventionnelle à un mode d'habiter plus marginal aujourd'hui : l'habitat léger. Entre 100.000 et 500.000 personnes vivent en habitat léger en France.

Le développement de l'habitat léger peut répondre à différentes motivations :

- Limiter l'endettement et les besoins économiques (chauffage, entretiens, flux énergétiques)
- Développer une forme d'autonomie (dans le travail, alimentaire, financière ...)
- Développer une vie plus minimaliste
- Augmenter le rapport à la nature

L'habitat léger peut aussi héberger des activités économiques, de manière transitoires ou durables : bureau, cabinet de profession libérale... Ces types d'habitats ne sont pas uniquement liés au logement.

Légalement, pour être reconnu léger, l'habitat doit suivre ces critères :

- il doit être facilement démontable
- sa mise en place ne doit pas nécessiter d'engins lourds
- les raccordements aux réseaux collectifs (eau, assainissement, électricité...) ne doivent pas impacter le budget des collectivités locales
- l'utilisateur doit veiller à entretenir les lieux (en particulier pour éviter les incendies)

Selon le type d'habitat et son équipement, la réglementation varie fortement, ainsi que d'un secteur à un autre. Des porteurs de projets publics ou privés sont en réflexion et se heurtent à des difficultés techniques, administratives.

Il est indispensable de réunir les différentes parties prenantes pour évoquer les difficultés, les leviers à mettre en place pour parvenir à des projets respectueux de la réglementation et de l'environnement.

Objectifs et finalités

- Proposer un habitat en accord avec les nouveaux modes d'habiter
- Réduire l'impact de l'habitat sur l'emprise foncière

Typologie	Priorisation	Degré de maturité	Participe à l'Amélioration de la Qualité de l'Air
action opérationnelle	Moyen	faible	

Conditions de mise en œuvre

Pilote :	Laval Agglomération - service urbanisme
Élu Référent :	Christine DUBOIS - Vice-présidente aux Aménagements durables et à la qualité de vie
Partenaire(s) :	<ul style="list-style-type: none">- Commune de Montflours- Association Hameaux Légers- autres porteurs de projets
Financeur(s) :	Laval Agglomération
Budget prévisionnel :	non évalué aujourd'hui
Moyens humains :	0,10 ETP

Mise en œuvre

Étapes

- Effectuer une recherche documentaire sur l'habitat léger : définition, retours d'expérience, réglementation actuelle (facilités et difficultés) et mettre en place une veille juridique et technique sur le sujet
- Recenser et rencontrer les acteurs et porteurs de projets du territoire : présentation des projets, des difficultés
- Réaliser des visites de sites
- Définir les moyens de lever les points bloquants et les mettre en oeuvre
- Rechercher des débouchés en accord avec d'autres difficultés ou envies de logement sur le territoire (pour des salariés temporaires, pour des étudiants, pour du tourisme ...)

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

Calendrier							
2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+
	X	X	X				

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET			
	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
	++		+
	Réduction des émissions de GES & séquestration carbone		Développement des énergies renouvelables
	++		0
	Améliorer la qualité de l'air		Autres
	++		

Avis de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Résultats	
Objectif et Indicateur de suivi associé	Objectif et Indicateur d'impact associé
à définir	à définir

Mettre en place et financer la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE) pour assurer un accompagnement neutre et gratuit

Axe 5 - Devenir plus autonome en maîtrisant nos consommations et notre production d'énergie

Objectif stratégique 5.I - Rénover et construire de manière exemplaire

Descriptif de l'action

Présentation et contenu

Laval Agglomération propose et finance un guichet unique pour améliorer l'habitat sur le territoire : le dispositif "Laval Agglo Rénov" coordonné par la Maison de l'Habitat.

La Maison de l'Habitat regroupe plusieurs structures locales en un seul lieu, afin d'accompagner et d'informer les particuliers en matière de logement sans multiplier les intervenants et les démarches administratives. Les projets peuvent être variés : projet de rénovation thermique, d'adaptation de logements à la perte d'autonomie ou réduire la facture énergétique.

La Maison de l'Habitat permet d'accéder à des diagnostics personnalisés, de connaître les aides financières mobilisables et d'accompagner les demandes de subventions.

Laval Agglomération finance le fonctionnement de la Maison de l'Habitat.

Objectifs et finalités

- Améliorer la qualité de l'air
- Diminuer les émissions de GES liées au bâtiment
- Augmenter la part de bâti rénové
- Réduire les consommations énergétiques du territoire

Typologie	Priorisation	Degré de maturité	Participe à l'Amélioration de la Qualité de l'Air
action opérationnelle	Moyen	moyen	

Conditions de mise en œuvre

Pilote : Laval Agglomération - Service Habitat

Élu Référent : Sylvie VIELLE - vice-présidente Habitat, logements et rénovation thermique

Partenaire(s) :	<ul style="list-style-type: none"> - France Rénov' - Soliha - Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) - CAUE de la Mayenne - Conseil Départemental de la Mayenne
Financier(s) :	<ul style="list-style-type: none"> - Laval Agglomération - Conseil Départemental de la Mayenne
Budget prévisionnel :	à affiner avec le service
Moyens humains :	0,75 ETP

Mise en œuvre

Étapes

Evaluer les besoins (moyens humains, finances...)

Recenser les acteurs à mobiliser

Evaluer les ressources disponibles

Proposer des supports de communication pour le public

Pérenniser le financement de la plateforme

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

Calendrier

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+
X	X	X	X	X	X	X	X

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
	+++		0
	Réduction des émissions de GES & séquestration carbone		Développement des énergies renouvelables
	+++		++



Améliorer la qualité de l'air



Autres

+++

Avis de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Résultats

Objectif et Indicateur de suivi associé

- Nombre de personnes conseillées
- Nombre de personnes accompagnées

Objectif et Indicateur d'impact associé

à définir

Élaborer un Programme Local de l'Habitat (PLH) 2025 - 2030 plus engagé écologiquement

Action n°43

Axe 5 - Devenir plus autonome en maîtrisant nos consommations et notre production d'énergie

Objectif stratégique 5.I - Rénover et construire de manière exemplaire

Descriptif de l'action

Présentation et contenu

Le 4^{ième} Programme Local de l'Habitat (PLH) de Laval Agglomération a été rédigé pour la période 2019-2024 et modifié en 2020 suite à l'élargissement du périmètre communautaire. Il devrait être renouvelé en 2025 pour une période 2025-2030.

À la fois feuille de route et boîte à outils, le PLH prend en compte les préoccupations du développement durable dans toutes ses dimensions :

- qualité environnementale (énergie, eau, paysage...) en zone rurale comme urbaine pour un développement harmonieux et homogène de l'offre de logements sur le territoire
- économie d'espace. L'étalement urbain, créateur de nouvelles dépenses collectives (réseaux, transport public) est, en effet, contraire à toute logique de développement durable.
- qualité sociale (mixité d'occupation, diversité générationnelle et familiale, habitat abordable pour les plus modestes... pour favoriser une véritable cohésion sociale

Compte tenu des transitions en cours sur le territoire, le 5^{ième} PLH porte l'ambition d'augmenter les ambitions en matière de prise en compte de la biodiversité, du confort thermique et énergétique des logements. Ces thématiques seront des points d'attention dans l'écriture des nouvelles orientations.

Objectifs et finalités

- Offrir les logements de qualité sur le territoire
- Offrir une diversité de logements cohérente avec les profils des ménages
- Augmenter la prise en compte des notions de transitions dans les orientations

Typologie	Priorisation	Degré de maturité	Participe à l'Amélioration de la Qualité de l'Air
action stratégique	Fort	moyen	

Conditions de mise en œuvre

Pilote :	Laval Agglomération - Service Habitat
Élu Référent :	Sylvie VIELLE - vice-présidente Habitat, logements et rénovation thermique

Partenaire(s) :	<ul style="list-style-type: none"> - Bailleurs sociaux - État - Conseil Départemental de la Mayenne - CAUE de la Mayenne - Caisse d'Allocations Familiales (CAF) - Maison de l'Habitat
Financeur(s) :	Laval Agglomération
Budget prévisionnel :	estimation à 60 000 € (si recrutement d'un bureau d'étude)
Moyens humains :	1 ETP

Mise en œuvre

Étapes

- Réaliser un bilan du 4^{ème} PLH
- Recenser et rassembler tous les acteurs de l'habitat du territoire et établir une gouvernance de la démarche d'élaboration
- Déterminer la méthodologie d'élaboration partagée et respectueuse de la réglementation
- Réaliser un diagnostic du territoire
- Déterminer l'habitat souhaitable sur le territoire à l'horizon 2030
- Etablir ensemble les nouvelles orientations à partir de ces souhaits
- Etablir un programme d'action à l'échelle communale
- Déterminer le mode de suivi et de bilan

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

Calendrier

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+
	Bilan du 4 ^{ème} PLH	Elaboration du 5 ^{ème} PLH	Mise en oeuvre et bilan du 5 ^{ème} PLH				

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET



Réduction des consommations d'énergie



Adaptation au changement climatique

	++		+
	Réduction des émissions de GES & séquestration carbone		Développement des énergies renouvelables
	++		+
	Améliorer la qualité de l'air		Autres
	++		

Avis de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Résultats

Objectif et Indicateur de suivi associé	Objectif et Indicateur d'impact associé
à définir	à définir

Optimiser le patrimoine de Laval Agglomération (bâtiment, foncier terrestre) pour y développer de la production d'énergie renouvelable

Axe 5 - Devenir plus autonome en maîtrisant nos consommations et notre production d'énergie

Objectif stratégique 5.II - Exploiter collectivement le potentiel solaire du territoire

Descriptif de l'action

Présentation et contenu

Dans la recherche d'autonomie énergétique, Laval Agglomération a son rôle à jouer.

Au-delà de la première notion de sobriété, le développement de l'énergie renouvelable est à étudier.

La collectivité possède un patrimoine qu'il est nécessaire d'explorer (bâtiments, parkings, anciennes friches ...).

Il s'agit ici de recenser les sites à équiper de production d'énergie renouvelable (solaire dans un premier temps), de déterminer les productions potentielles, les difficultés techniques et de mettre en oeuvre les projets retenus.

Objectifs et finalités

- Utiliser le patrimoine de la collectivité pour produire de l'énergie renouvelable
- Favoriser l'indépendance énergétique de l'agglomération

Typologie	Priorisation	Degré de maturité	Participe à l'Amélioration de la Qualité de l'Air
action opérationnelle	Fort	moyen	

Conditions de mise en œuvre

Pilote : Laval Agglomération - Service Bâtiment

Élu Référent : Julien BROCAIL - Conseiller communautaire délégué aux énergies et à la lutte contre le réchauffement climatique

Partenaire(s) :

- AMO
- Territoire d'Énergie Mayenne
- ENEDIS

Financier(s) :	- Laval Agglomération - Banque des Territoire
Budget prévisionnel :	sera déterminé suivant les projets validés
Moyens humains :	0,15 ETP

Mise en œuvre

Étapes

- Effectuer le recrutement d'une AMO dont les missions seront :
 - * le recensement des sites potentiels
 - * le lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt
 - * l'analyse des offres
- Evaluer le budget à considérer
- Rédiger le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- Suivre l'installation des projets
- Evaluer la possibilité de nouveaux sites pour poursuivre le développement

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

Calendrier							
2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+
Mars - Cahier des charges recrutement AMO Avril-Mai - Rédaction AMI / alotissement: sol, ombrières, lots pour bâtiments Septembre - Notification des marchés	Fin 2024 - Livraison des installations						

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
++		0	
	Réduction des émissions de GES & séquestration carbone		Développement des énergies renouvelables
++		+++	
	Améliorer la qualité de l'air		Autres
++			

Avis de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Résultats

Objectif et Indicateur de suivi associé	Objectif et Indicateur d'impact associé
- Puissance installée - Production totale	à définir

Accompagner les porteurs de projet (particuliers et porteurs privés) dans leurs installations de panneaux photovoltaïques

Axe 5 - Devenir plus autonome en maîtrisant nos consommations et notre production d'énergie

Objectif stratégique 5.II - Exploiter collectivement le potentiel solaire du territoire

Descriptif de l'action

Présentation et contenu

Plusieurs modalités peuvent être levées pour permettre le développement des installations solaires, aussi bien chez les particuliers que pour des porteurs privés. Cette action porte principalement sur les actions pouvant être portées par Laval Agglomération, en partenariat avec les acteurs porteurs des projets mentionnés.

- Diffuser le cadastre solaire développé par Territoire d'Energie Mayenne

Cet outil est idéal pour faciliter l'identification du potentiel solaire de la toiture des habitations ou bâtiments et ainsi étudier la possibilité de produire de l'électricité avec la pose notamment de panneaux solaires photovoltaïques.

- Proposer des achats groupés de panneaux photovoltaïques en auto-consommation

L'association Synergies propose régulièrement des achats groupés de panneaux photovoltaïques pour une auto-installation et une auto-consommation.

- Faciliter les installations solaires (ABF, PLUi, réglementation des documents d'urbanisme ...)

Lever les difficultés liées à l'installation de systèmes de production photovoltaïque.

Objectifs et finalités

- Augmenter la production d'énergie renouvelable locale
- Diminuer les émissions de GES
- Augmenter l'indépendance énergétique des habitants du territoire

Typologie	Priorisation	Degré de maturité	Participe à l'Amélioration de la Qualité de l'Air
action opérationnelle	Fort	faible	

Conditions de mise en œuvre

Pilote : - Laval Agglomération - Service Energie-Climat

Élu Référent :	Julien BROCAIL - Conseiller communautaire délégué aux énergies et à la lutte contre le réchauffement climatique
Partenaire(s) :	<ul style="list-style-type: none"> - Territoire d'Energie Mayenne - Synergies - Laval Agglomération - Service urbanisme - Architecte des Bâtiments de France
Financier(s) :	Laval Agglomération
Budget prévisionnel :	non évalué aujourd'hui
Moyens humains :	0,1 ETP

Mise en œuvre

Étapes

Diffuser le cadastre solaire développé par Territoire d'Energie Mayenne :

* Identifier les moyens de communication possibles pour participer à la diffusion du potentiel solaire du territoire

- Proposer des achats groupés de panneaux photovoltaïques en auto-consommation :

* Poursuivre les propositions d'achat groupé

* Relayer la communication vers les particuliers des propositions d'achat groupé

- Faciliter les installations solaires :

* Rassembler les acteurs permettant le développement des énergies renouvelables, des porteurs de projets rencontrant des difficultés

* Evaluer les freins au développement des installations, identifier les leviers et les mettre en oeuvre.

* Modifier les documents-cadre (PLUi notamment) afin de faciliter dans le futur les

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

- PLUi

Calendrier

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+
	X	X	X	X			

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
++		0	
	Réduction des émissions de GES & séquestration carbone		Développement des énergies renouvelables
++		+++	
	Améliorer la qualité de l'air		Autres
++			

Avis de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Résultats

Objectif et Indicateur de suivi associé	Objectif et Indicateur d'impact associé
à définir	à définir

Porter une dynamique de communication en faveur
de l'énergie citoyenne

Axe 5 - Devenir plus autonome en maîtrisant nos consommations et notre production d'énergie

Objectif stratégique 5.II - Exploiter collectivement le potentiel solaire du territoire

Descriptif de l'action

Présentation et contenu

Afin d'augmenter la production d'énergie en local, Laval Agglomération, en partenariat avec les associations RECIT et Synergies va proposer aux citoyens de créer des communautés citoyennes d'énergies, pour porter un ou des projets d'énergie renouvelable.

La sensibilisation préalable, aura lieu au mois de juin 2023, au cours de 3 réunions de présentations de projets à venir sur le territoire.

- le 24 mai à 20h30 à Changé
- le 5 juin à 20h30 à Port-Brillet
- le 12 juin à 20h30 à Louvigné

Ces réunions visent à favoriser l'appropriation des projets par les habitants des communes concernées, à leur proposer de s'impliquer dans leur animation et évoquer plus largement à les sensibiliser à la contribution des énergies renouvelables à la transition énergétique.

Par la suite, les personnes intéressées se verront proposer des séances de sensibilisation, de formation sur ces sujets de développement d'énergie renouvelable, pouvant aboutir à la création d'un site de production d'énergie.

Objectifs et finalités

- Augmenter la production d'énergie renouvelable locale
- Diminuer les émissions de GES
- Augmenter l'indépendance énergétique des habitants du territoire

Typologie	Priorisation	Degré de maturité	Participe à l'Amélioration de la Qualité de l'Air
action de sensibilisation	Fort	fort	

Conditions de mise en œuvre

Pilote :

- Laval Agglomération - Service Energie-Climat

Élu Référent :	Julien BROCAIL - Conseiller communautaire délégué aux énergies et à la lutte contre le réchauffement climatique
Partenaire(s) :	- Association RECIT (Réseau des Energies Citoyennes en Pays de la Loire) - Synergies 53
Financeur(s) :	Laval Agglomération
Budget prévisionnel :	15 000 € pour 2 ans
Moyens humains :	0,25 ETP

Mise en œuvre

Étapes

- Signer la convention de partenariat entre RECIT - Synergie et Laval Agglomération
- Déterminer les lieux, les dates et les modalités de la sensibilisation des citoyens (réunions, supports de communication)
- Recenser les personnes intéressées
- Lancer le programme de Sensibilisation / Formation auprès des participants
- Déterminer l'accompagnement de Laval Agglomération dans ces projets

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

- Elaborer une stratégie de Développement des Énergies renouvelables et de Récupération (SDE ENR&R)

Calendrier

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
	+		0
	Réduction des émissions de GES & séquestration carbone		Développement des énergies renouvelables
	++		+++
	Améliorer la qualité de l'air		Autres
	++		

Avis de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Résultats

Objectif et Indicateur de suivi associé

à définir

Objectif et Indicateur d'impact associé

à définir

Suivre et accompagner le développement de réseaux de chaleur locaux

Axe 5 - Devenir plus autonome en maîtrisant nos consommations et notre production d'énergie

Objectif stratégique 5.III - Développer un mix énergétique équilibré en s'appuyant sur les filières bois, éolien et méthanisation

Descriptif de l'action

Présentation et contenu

Les réseaux de chaleur permettent de mobiliser d'importants gisements d'énergie renouvelable difficiles d'accès ou d'exploitation, notamment en zones urbaines (bois-énergie, géothermie, chaleur de récupération...).

Ces réseaux devront être fortement développés, modernisés, étendus et densifiés au cours des prochaines années, en les orientant au maximum vers les énergies renouvelables et de récupération afin de contribuer aux objectifs nationaux de la transition énergétique.

A ce titre, Laval Agglomération peut accompagner les communes dans leurs projets (évaluer les potentiels, rédiger des notes d'opportunité, ...), et être force de proposition dans le développement du réseau de chaleur Laval Energie Nouvelle.

Objectifs et finalités

- Augmenter la production d'énergie renouvelable locale
- Diminuer les émissions de GES

Typologie	Priorisation	Degré de maturité	Participe à l'Amélioration de la Qualité de l'Air
action opérationnelle	Fort	moyen	oui

Conditions de mise en œuvre

Pilote :	- Laval Agglomération - Service Energie-Climat
Élu Référent :	Julien BROCAIL - Conseiller communautaire délégué aux énergies et à la lutte contre le réchauffement climatique
Partenaire(s) :	<ul style="list-style-type: none"> - FD CUMA 53 - Conseil Départemental de la Mayenne - Communes

Financier(s) :	Laval Agglomération
Budget prévisionnel :	intégré dans le budget des CEP
Moyens humains :	0,5 ETP

Mise en œuvre

Étapes

- Recenser les projets à venir
- Organiser des visites de sites pour diffuser les bonnes pratiques

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

- Poursuivre les missions des Conseillers en Energie Partagés

Calendrier

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
	+		0
	Réduction des émissions de GES & séquestration carbone		Développement des énergies renouvelables
	++		+++
	Améliorer la qualité de l'air		Autres
	++		

Avis de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Résultats

Objectif et Indicateur de suivi associé	Objectif et Indicateur d'impact associé
à définir	à définir

Elaborer une stratégie de Développement des Énergies renouvelables et de Récupération (SDE ENR&R)

Action n°48

Axe 5 - Devenir plus autonome en maîtrisant nos consommations et notre production d'énergie

Objectif stratégique 5.III - Développer un mix énergétique équilibré en s'appuyant sur les filières bois, éolien et méthanisation

Descriptif de l'action

Présentation et contenu

Dans le cadre de l'élaboration du diagnostic du Plan Climat, une étude d'état des lieux et de potentiel de développement des énergies renouvelables a été réalisée pour le territoire.

La trajectoire de développement des EnR du Plan Climat Air Energie Territorial est issue de cette étude et la mise en oeuvre opérationnelle reste à définir.

La réalisation d'une étude opérationnelle permettra de territorialiser les développements de sites, ainsi que l'appropriation des élus et des citoyens.

Objectifs et finalités

- Augmenter la production d'énergie renouvelable locale
- Diminuer les émissions de GES

Typologie	Priorisation	Degré de maturité	Participe à l'Amélioration de la Qualité de l'Air
action stratégique	Fort	faible	

Conditions de mise en oeuvre

Pilote :	<ul style="list-style-type: none"> - Laval Agglomération - Service Energie-Climat - Laval Agglomération - Service PCAET (+futur chargé EnR)
Élu Référent :	Julien BROCAIL - Conseiller communautaire délégué aux énergies et à la lutte contre le réchauffement climatique
Partenaire(s) :	<ul style="list-style-type: none"> - AMO ? - Territoire d'Energie Mayenne - Association AILE

	- FD CUMA 53 - SCIC Mayenne Bois Énergie
Financier(s) :	- Laval Agglomération - Fonds vert
Budget prévisionnel :	50 000 € (si recrutement d'un AMO)
Moyens humains :	0,5 ETP

Mise en œuvre

Étapes

- Recrutement d'un.e chargé.e de mission EnR - Contrat d'Objectif Territorial
- Réaliser une étude opérationnelle de développement des énergies renouvelables et de récupération sur le territoire, en cohérence avec la trajectoire de développement EnR et les potentiels du territoire.
- Evoquer la rédaction d'une charte territoriale de développement des EnR&R (rassemblement des parties prenantes, stratégie territoriale, définition des critères, rédaction et diffusion du document).

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

Calendrier

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+
	X	X					

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
	++		0
	Réduction des émissions de GES & séquestration carbone		Développement des énergies renouvelables
	+++		+++
	Améliorer la qualité de l'air		Autres
	++		

Avis de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Résultats

Objectif et Indicateur de suivi associé	Objectif et Indicateur d'impact associé
à définir	à définir

Réduire la consommation de GNR sur l'utilisation du matériel agricole

Axe 4 - Transformer nos activités économiques et agricoles pour un développement local soutenable et résilient

Objectif stratégique 4.II - Accompagner l'activité agricole vers des systèmes moins émissifs, plus sobres et résilients

Descriptif de l'action

Présentation et contenu

Le monde agricole représente 5 % des consommations d'énergie du territoire, mais représente près de 30% des émissions de Gaz à Effet de Serre.

La FD CUMA de la Mayenne de par son activité de mise à disposition de matériel agricole peut agir sur la consommation de carburant, au travers de plusieurs moyens :

1. la conduite
2. les réglages
3. l'acquisition de nouveaux matériels

Objectifs et finalités

- Réduire les consommations énergétiques
- Réduire les émissions de GES

Typologie	Priorisation	Degré de maturité	Participe à l'Amélioration de la Qualité de l'Air
action opérationnelle	Moyen	faible	oui

Conditions de mise en œuvre

Pilote :	- FD CUMA de la Mayenne
Élu Référent :	Louis MICHEL - Vice-Président au Territoire zéro carbone, agriculture et transition alimentaire
Partenaire(s) :	
Financeur(s) :	FD CUMA de la Mayenne

Budget prévisionnel :	non évalué aujourd'hui
Moyens humains :	0,2 ETP (2 agents à la FD CUMA)

Mise en œuvre

Étapes

Pour chacune des CUMA de la Mayenne :

- Diagnostic des consommations
- Proposition d'avancées comportementales pour diminuer 10-15 % des consommations
- Propositions d'avancées matérielles pour diminuer encore de 10-15 % les consommations
- Suivi et pérennisation

Articulation avec d'autres actions ou dispositifs

Calendrier

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030+
	X	X					

Impacts de l'action sur les objectifs du PCAET

	Réduction des consommations d'énergie		Adaptation au changement climatique
	Réduction des émissions de GES & séquestration carbone		Développement des énergies renouvelables
	Améliorer la qualité de l'air		Autres

Avis de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Résultats

Objectif et Indicateur de suivi associé	Objectif et Indicateur d'impact associé
à définir	à définir

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20230619-S05-CC-101-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2023

Mise en ligne : 27-06-23